



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable



Rapport 2012

Ensemble, vers un avenir durable



Développement Durable

.be



Table des matières

Avant-propos	4
1 Introduction	5
2 Les activités de la CIDD	6
2.1. Le secrétariat.....	6
2.2. Le Bureau.	6
2.3. Les réunions plénières.	6
3 Suivi de l'exécution du Plan fédéral de Développement Durable	8
3.1. Etat de la situation concernant le Plan fédéral de développement durable	8
3.2. Synthèse des réalisations	8
4 Des administrations fédérales exemplaires	9
4.1. Gestion environnementale	9
4.2. Mobilité	13
4.3. Achats publics Durables	14
4.3.1. Développements internationaux et collaboration belge.....	15
4.3.2. Élaboration de la politique belge et collaboration interdépartementale	18
4.3.3. Les acheteurs achètent-ils du durable ? Monitoring de la durabilisation des marchés publics.....	19
5 Stratégie fédérale de développement durable	22
5.1. Politique internationale	22
5.2. Stratégie fédérale.....	23
6 Rapports 2012 des cellules de développement durable	25
6.1 SPF Chancellerie du Premier ministre	25
6.2 SPF Personnel et Organisation	29
6.3 SPF Budget et Contrôle de la gestion.....	31
6.4 SPF Intérieur.....	32
6.5 SPF Finances	33
6.6 SPF Mobilité et Transports.....	35
6.7 SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	40
6.8 SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement	42
6.9 SPF Justice	48
6.10 SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	54
6.11 SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale.....	55
6.12 SPP Développement durable	58
6.13 SPP Politique scientifique.....	59
6.14 SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict).....	60
6.15 SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.....	61
6.16 SPF Sécurité sociale.....	62
6.17 Ministère de la Défense	63

Avant-propos

L'année 2012 fut bien remplie pour les membres de la Commission Interdépartementale pour le Développement durable (CIDD) ! Nous profitons déjà de l'opportunité de ce rapport d'activités pour les remercier de leur engagement en faveur d'un développement durable tout au long de l'année écoulée. Par leur intermédiaire, ce sont souvent de nombreux experts de leurs administrations respectives qui ont participé aux travaux de concertation entre départements et ont pu faire valoir leur expertise dans divers projets en préparation.

En effet, comme de nombreux collègues européens, des experts fédéraux et régionaux se sont réunis afin de préparer au niveau administratif la position de la Belgique à l'égard de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). De cette façon, toutes les dimensions d'un développement durable ont pu être prises en compte dès la préparation du processus. Par ailleurs, aujourd'hui, le suivi des résultats de la Conférence s'effectue dans la continuité ce qui permet une appropriation des engagements pris par toutes les administrations responsables.

Ce travail de coopération entre services publics a aussi eu lieu en vue de préparer la contribution de la CIDD à la vision stratégique à long terme en matière de développement durable. Un large groupe d'experts a réalisé un travail tout à fait novateur et ambitieux. En travaillant ensemble de longues semaines ils ont développés des compétences d'analyse transversales sur les nombreux défis qui parsèment le chemin de notre développement à l'horizon 2050.

A peine ces travaux finis, les premiers jalons du processus d'élaboration du prochain plan fédéral de développement durable ont été définis et les membres ont réalisé la collecte des dernières informations concernant le suivi du Plan en cours d'exécution.

Enfin, à l'initiative du gouvernement, le Programme RSEtat a été lancé de façon à encourager les services publics à assumer leur responsabilité sociétale et servir d'exemple à toutes les organisations de la société civile. Les travaux préparatoires à ces chantiers se déroulent une fois de plus en faisant appel à l'expertise des divers experts dans les groupes de travail thématiques de la CIDD.

Après ces nombreux travaux renouvelant l'engagement politique en faveur d'un développement durable, il s'agira de concrétiser tous ces objectifs en résultats tangibles et démontrer la valeur ajoutée d'une approche de développement durable pour répondre aux multiples crises de notre modèle de développement.

Bonne lecture !

Sophie Sokolowski,
Présidente de la CIDD

1 Introduction

Ce rapport constitue une des étapes de la stratégie fédérale de développement durable établie par la loi du 5 mai 1997 (ci-après la loi). Il entend apporter des informations concernant le suivi des engagements pris en matière de développement durable. Il s'agit avant tout de fournir un aperçu sur le suivi donné aux actions prévues dans le plan fédéral de développement durable et des processus de préparation ou de coordination des politiques qui ont lieu au sein de la CIDD.

Mais aussi de répondre aux dispositions prévues dans la circulaire *Environmental Information System* ou l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable. Enfin, il permet de coordonner le recueil d'informations concernant la façon dont les services publics fédéraux introduisent le développement durable dans leur fonctionnement quotidien, entre autres à travers le Programme RSEtat !

La Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable (dite la Loi) constitue la stratégie fédérale de développement durable.

Elle a institué un cycle politique d'apprentissage où s'enchaînent les étapes de planification, suivi (via la CIDD), évaluation et prospective (via le Rapport fédéral de la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan), complétées par des mécanismes participatifs et ce, via la consultation sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable ou les travaux du Conseil Fédéral du Développement Durable.

La CIDD se compose d'un représentant de chaque service public fédéral (SPF), de chaque service public fédéral de programmation (SPP) et du Ministère de la Défense nationale. Chaque Gouvernement régional et communautaire est invité à désigner un membre à la Commission. Le Bureau fédéral du Plan est représenté par un observateur.

La CIDD étant chargée par la loi de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable, l'objectif du présent rapport est de présenter le résultat de ses travaux.

2 Les activités de la CIDD

2.1. Le secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par le Service Public fédéral de Programmation Développement Durable (SPPDD). Au cours de l'année écoulée il a essentiellement lancé des initiatives via la réunion plénière, en ce qui concerne le processus de préparation du prochain Plan fédéral de développement durable ou le mécanisme de rapportage concernant le suivi de la mise en œuvre du Plan au sein des services publics fédéraux et les activités des cellules de développement durable.

Le secrétariat initie également les activités des groupes de travail thématiques comme le présente plus loin ce rapport.

Enfin, avec l'aide de la cellule communication du SPPDD il veille à tenir informé les fonctionnaires fédéraux par le biais de la newsletter (DO-DD news) et le site internet de la CIDD qui sera mis à jour courant 2013 pour mieux mettre en valeur les activités menées au sein de la CIDD.

2.2. Le Bureau.

Suite à un appel à candidature, la CIDD a composé son Bureau lors de la séance du 1^{er} mars 2012. Les membres suivant ont été désignés :

- Madame Marielle Smeets du SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement,
- Monsieur Vincent Triest, SPF Personnel et Organisation,
- Monsieur Peter Vanderstuyf, Ministère de la Défense.

2.3. Les réunions plénières.

Le rôle de la réunion plénière est essentiellement de prendre des décisions concernant les projets développés au sein de la CIDD. Elle est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et des Communautés et des Régions.

En 2012, les membres se sont réunis huit fois (1^{er} mars, 27 mars, 24 avril, 22 mai, 26 juin, 02 octobre, 6 novembre et 18 décembre). Ce programme soutenu est lié aux importants dossiers à l'ordre du jour.

En effet, la CIDD a approuvé sa contribution à la vision stratégique à long terme de développement durable en avril 2012 et ensuite elle a entamé les discussions relatives au processus de préparation du prochain plan fédéral de développement durable.

- La méthodologie et le processus pour clore le rapportage sur la mise en œuvre du plan précédent ont été fixés en juin 2012.
- La note d'orientation fixant les grandes lignes du contenu et du processus à suivre pour préparer le prochain plan a été approuvée en octobre 2012.

La plénière a aussi décidé de la création d'un nouveau groupe de travail relatif à la mobilité durable afin de répondre à l'engagement pris dans le Programme RSEtat !

Enfin, elle a consacré une partie de ses séances à des points d'information concernant

- l'évolution des négociations internationales dans le cadre de la Conférences des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20),
- la présentation du Rapport fédéral sur le Développement Durable, présenté par la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan,

- la présentation du Programme RSEtat ! du Vice-Premier Ministre et Ministre du Développement Durable, S. Vanackere,
- l'évolution de la situation concernant l'Evaluation d'Incidences des Décisions

- sur un Développement Durable (EIDD) ou la vision à long terme,
- les activités des groupes de travail thématiques.

3 Suivi de l'exécution du Plan fédéral de Développement Durable

3.1. Etat de la situation concernant le Plan fédéral de développement durable

Conformément aux missions confiées par la loi à la CIDD, les membres sont chargés d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du Plan au sein de leur administration. Afin de clore le cycle politique lié au deuxième plan fédéral de développement durable, il a été demandé aux membres de remplir la base de données en lignes afin de collecter un maximum d'information concernant l'état d'exécution des actions prévues dans le Plan.

Ce suivi permet de rendre compte auprès du Parlement et de la société civile de l'état de mise en œuvre des mesures prévues dans les plans. Il permet aussi aux services publics fédéraux de faire le point sur l'état de la situation concernant les engagements pris. De la sorte, les membres de la CIDD peuvent également préparer leurs propositions pour le prochain Plan.

Faisant suite à l'engagement pris en 2011, le secrétariat de la CIDD a développé avec le soutien de la TFDD du Bureau fédéral du Plan une méthodologie et un processus conjoint afin de valider les données brutes introduites dans la base de données de suivi du plan fédéral de développement durable. De cette façon, il sera possible de veiller à la cohérence des approches entre les deux processus de rapportage.

3.2. Synthèse des réalisations

Etant donné le travail de synthèse en cours en vue de présenter le suivi des mesures fixées dans les plans fédéraux de développement durable, il n'est pas possible de présenter ici les résultats. Ils seront néanmoins mis à disposition dès que possible – notamment en vue de la consultation publique sur le prochain avant-projet de Plan fédéral de développement durable.

4 Des administrations fédérales exemplaires

L'essentiel du travail de préparation, de suivi et de coordination des politiques au sein de la CIDD se déroule dans les groupes de travail (GT) thématiques. Ceux-ci existent de longue date ou ont été créés de façon ad hoc pour répondre à une demande spécifique. Afin d'assumer leur responsabilité sociétale, les services publics fédéraux entreprennent des actions dans divers domaines, tant en ce qui concerne le fonctionnement de leur organisation que les politiques qu'ils mènent.

4.1. Gestion environnementale

Le réseau EMAS est devenu un **groupe de travail de la CIDD** suite à la décision de la réunion plénière du 1^{er} mars 2012. Il s'agit essentiellement de formaliser l'existence de ce réseau (lancé en 2008) suite à une recommandation issue du rapport Möbius qui portait sur l'évaluation du système de rapportage de la CIDD. Comme ses activités

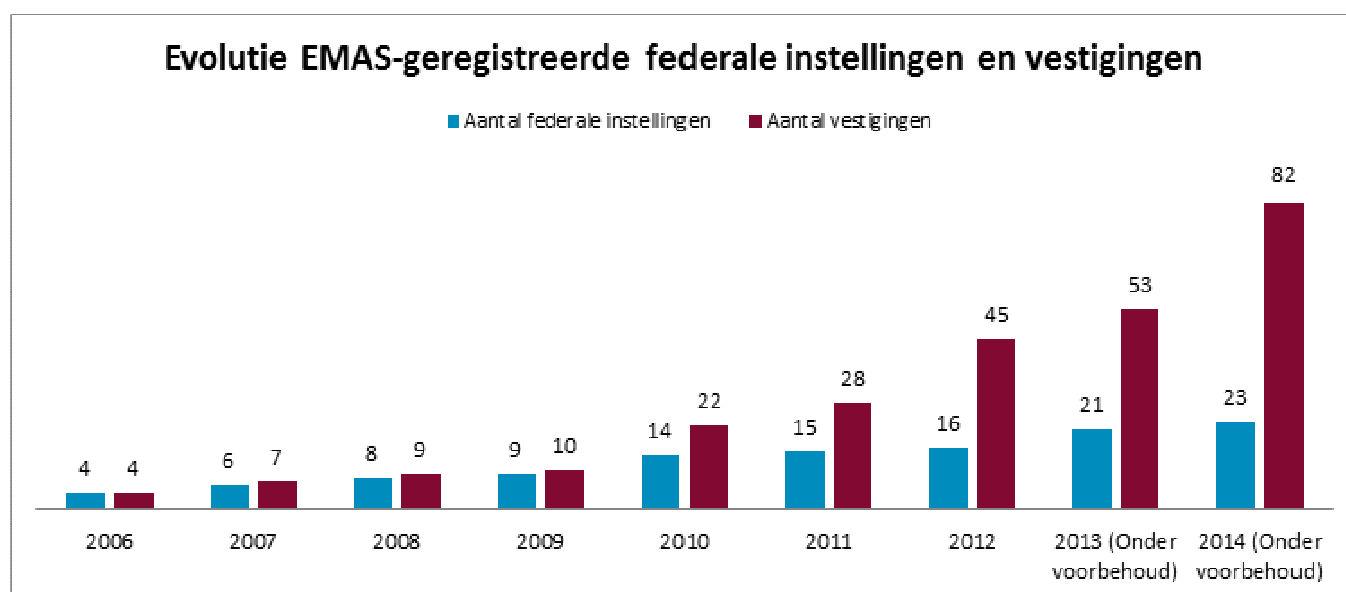
ressortent de l'exécution d'une mesure d'un PFDD et qu'il s'agit d'une tâche de coordination gérée par le SPPDD, il y a tout lieu de le reconnaître comme un groupe de travail formel de la CIDD.

Il regroupe des experts issus des SPF et SPP, les institutions de sécurité sociale, certaines institutions régionales et européennes, la SNCB. En tout une trentaine de membres sont impliqués et se réunissent au moins cinq fois par an.

Enregistrement EMAS des institutions

publiques fédérales

Vous trouverez ci-dessous le nombre d'institutions fédérales qui ont reçu un enregistrement EMAS ou qui sont en passe de le recevoir.



Diffusion de connaissance et échanges d'expertise

Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises en 2012 pour aborder les projets suivants :

- Formation sur le thème de la participation : comment susciter et conserver l'intérêt et la participation du personnel d'une organisation dans un Système de Management Environnemental (SME) ?
- Présentation par la Régie des bâtiments de son plan d'action en vue d'économiser eau et énergie, en particulier le futur SME de la Régie.
- Formation sur le thème de « EMAS et biodiversité » (trois demi-journées). La biodiversité figure parmi les indicateurs de performance environnementale exigés par le règlement EMAS III. A côté de l'indicateur fixé (m² de surface occupée / m² de surface totale), d'autres indicateurs de biodiversité ont été recherchés afin de voir comment mieux prendre en compte la biodiversité et comment la protéger en milieu urbain (là où sont la plupart des services enregistrés EMAS).
- Présentation par le représentant du Ministre en charge du développement durable du Programme RSÉtat !, principalement ce qui a été décidé en matière d'EMAS.
- Présentation des obligations en matière de déchets prévues dans l'ordonnance relative aux déchets du 14 juin 2012 et dans la loi portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral du 22 mai 2003 [concerne notamment le service du patrimoine]. En outre, un projet qui autoriserait les services publics à donner de vieux objets,

meubles etc. aux circuits de seconde main fiables a été présentés.

Registre réglementaire commun

Comme les années précédentes, des mise à jour fréquentes ont été envoyées aux participants du groupe de travail.

Suite à la décision du gouvernement concernant le Programme RSÉtat ! d'augmenter le nombre de sites fédéraux enregistrés EMAS, les défis à venir sont nombreux. Il s'agira en effet de répondre aux demandes que va susciter l'extension d'EMAS décidée par le conseil des ministres. Mais il s'agira aussi d'animer un groupe de travail comptant des institutions à un stade de « débutants » alors que d'autres sont dans le processus depuis le début en 2005. Par ailleurs, il s'agira de réaliser le prochain benchmarking sans l'appui d'une base de données « userfriendly » alors que le nombre de sites et d'institutions enregistrés va augmenter considérablement. Enfin, il faudra s'interroger sur la façon d'encourager les institutions bientôt engagées dans un 3^e cycle à aller plus loin (par exemple vers un iso 26000) ?

Environmental Information System

Conformément à la circulaire du 17 juin 2005, la Régie des Bâtiments a développé un logiciel d'informations environnementales (*Environmental Information System* - EIS) pour faciliter et automatiser le travail de récolte et d'analyse des données de consommation (énergie, eau, déchets, surfaces, etc.).

Dans ce cadre, la circulaire, prévoit un relevé annuel de ces informations par l'intermédiaire du présent rapport.

Les tableaux et graphiques de consommations présentés ci-dessous se rapportent à un

échantillon représentatif de bâtiments gérés par la Régie des Bâtiments.

Les calculs proviennent du système EIS qui permet d'éditer les consommations de chauffage et d'électricité pour un lot de bâtiments dont on est certain d'avoir les données de consommation exhaustives et fiables pour les périodes analysées. Ce lot de bâtiments représentatif donne une tendance de l'évolution de la consommation en chauffage (premier lot) et en électricité (deuxième lot).

Les consommations de chauffage exprimées en kWh sont ramenées à des conditions climatiques « standard ».

Les données de surfaces dont nous disposons sont des surfaces « extra-muros ». Celles-ci englobent les surfaces chauffées et les surfaces non chauffées.

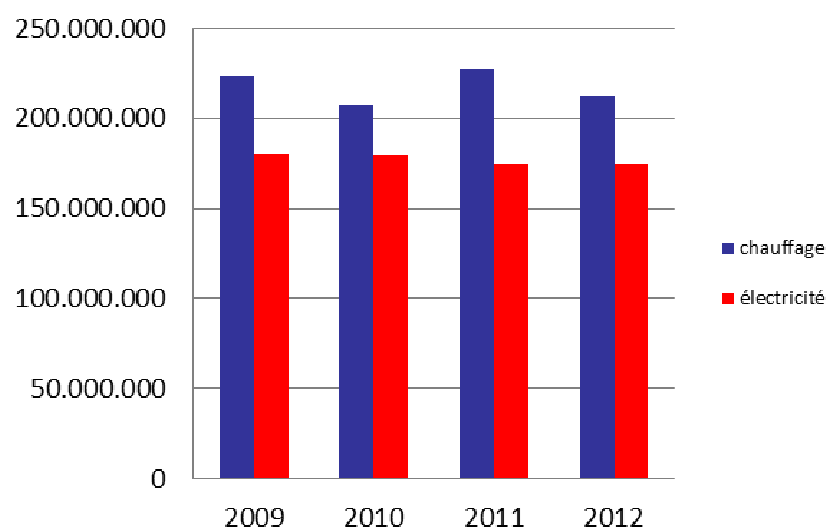
Idéalement, la consommation spécifique devrait se calculer par rapport à une surface intra-muros ou à une surface utile chauffée mais nous ne disposons pas de ces données pour suffisamment de complexes. Cet exercice est en cours.

Consommations de chauffage (gaz & fuel)				
	2009	2010	2011	2012
kWh	223.614.498	207.434.435	226.864.631	211.893.006
m2	2.283.904	2.317.787	2.285.735	2.269.595
kWh/m2	97,9	89,5	99,3	93,4

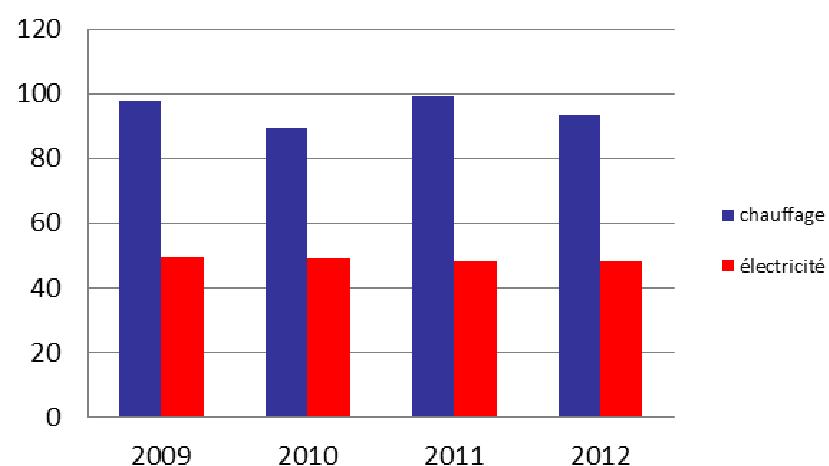
Consommations d'électricité				
	2009	2010	2011	2012
kWh	180.472.556	179.539.454	174.809.774	174.928.317
m2	3.646.682	3.663.958	3.639.378	3.621.191
kWh/m2	49,5	49,0	48,0	48,3

Les variations annuelles de surface pour chacun des lots de bâtiments s'expliquent par la variation d'occupation de certains bâtiments au cours des quatre années.

Consommations en kWh



Consommations spécifique en kWh/m²



Les seuls bâtiments repris dans le lot (échantillon) sont ceux qui disposent de données complètes et valides pour les quatre années consécutives.

A l'occasion du rapport CIDD lors des trois dernières années, le lot de bâtiments analysés pour le chauffage et le lot de bâtiments analysés pour la consommation d'électricité

ont augmentés en taille chaque année. Voici, exprimé en %, l'évolution de la surface des bâtiments du lot par rapport à la surface totale gérée par la Régie.

surface pour le lot / surface totale gérée par la Régie			
Rapport CIDD année :	2010	2011	2012
Lot pour le chauffage	19 %	24 %	30 %
Lot pour l'électricité	34 %	41 %	46 %

Grâce à l'exécution du contrat de fourniture de gaz et d'électricité "2013", ce pourcentage augmentera encore sensiblement l'année prochaine.

4.2. Mobilité

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme RSÉtat ! approuvé par le Conseil des ministres du 20 juillet 2012, la CIDD a décidé lors de sa réunion de novembre 2012 de coordonner le travail de préparation des travaux en matière de mobilité durable des services publics fédéraux au sein du groupe de travail spécifique. Il agira néanmoins en étroite coopération avec les groupes de travail EMAS et marchés publics durables.

Mme Lieve Vermoere du SPF Mobilité et Transports a été désignée présidente du groupe de travail.

Rappel des objectifs et actions issus du Programme RSEtat ! :

«1) L'Etat fédéral encourage la mobilité durable de ses employés. A cette fin, chaque Service public fédéral établit **un plan de mobilité durable**, qui est intégré dans les plans de management ou les futurs contrats de gestion [ndlr : il s'agit d'un Plan de mobilité **complémentaire aux obligations légales existantes, tels que :**

- Plan de déplacements des entreprises + son volet Plan Pics de pollution (obligations imposées par la Région de Bruxelles- Capitale) ;

- Diagnostic fédéral tri-annuel sur les déplacements Domicile-Travail (Loi programme du 8 avril 2003)]

2) La flotte de l'Etat fédéral sera identifiée. Les autorités fédérales visent une réduction ambitieuse des émissions de CO2 pour leur flotte d'ici 2020;

3) L'Etat fédéral établit des règles pour le mode de transports des voyages à l'étranger en tenant compte du temps et limite la taille des délégations voyageant à l'étranger. Les émissions de CO2 des missions fédérales seront compensées;

4) La circulaire 307quinquies pour l'achat de véhicules neufs sera actualisée. Dans ce cadre, l'achat des véhicules électriques et hybrides sera examiné.

c) Démarches ultérieures

« 1) Modification de la circulaire 307quinquies relative à la gestion et à l'acquisition de voitures de service avec des normes plus strictes auxquelles les véhicules neufs doivent satisfaire et avec un rapport obligatoire sur les voitures neuves, les autres véhicules (en circulation et enregistrés), le nombre de kilomètres et le nombre de litres de carburant.

2) Élaboration d'une circulaire sur les modalités et critères du plan de mobilité durable complémentaire aux obligations légales existantes (remarque : les 3 exemples concernent des obligations existantes)

3) Soutien de projets socialement responsables pour compenser les émissions de CO2 lors de missions de fonctionnaires fédéraux. Un projet socialement responsable qui doit encore être identifié, sera choisi pour compenser les émissions de CO2 produites lors de missions. Ce projet doit apporter une réelle contribution à la lutte contre les changements climatiques (1^{er} semestre 2013).

4) Continuer à promouvoir la mobilité durable des fonctionnaires fédéraux, entre autres en encourageant le [les modes de déplacement alternatifs aux véhicules motorisés individuels comme le] vélo et en évitant des déplacements via le télétravail, le travail à domicile, les bureaux satellites, y compris les conférences vidéos et téléphoniques. »

5) Développer un outil qui mettra en relation les bases des données covoiturage propres aux administrations fédérales afin d'élargir le cercle des utilisateurs et augmenter la probabilité d'assurer les déplacements aller-retour par covoiturage. Parallèlement, il sera question de travailler pour l'élaboration d'une base légale du système afin de l'étendre au-delà des administrations fédérales. Celles-ci serviront alors d'exemples au développement du covoiturage.

6) Initiatives propres aux SPF et SPP, selon les possibilités et besoins, sur base de la « fonction d'exemple » des autorités publiques. A titre d'exemple, voici une liste de sujets qui seront discutés dans le groupe de travail, notamment en vue d'opérer des regroupements par thèmes :
[...]

Objectifs du groupe de travail

- Elaborer en concertation avec toutes les administrations concernées un projet de circulaire « Plan de mobilité durable », complétant les obligations légales et couvrant l'ensemble des dimensions d'un développement durable. Dans ce cadre, entre autres les thématiques suivantes seront abordées : intégration du principe de « mobilité durable » comme objectif à part entière dans le plan de management, réduction des déplacements des fonctionnaires, des stakeholders, des citoyens et des fournisseurs, diminution de la congestion, souci d'accessibilité, réduction des émissions (dont CO₂) liés à la flotte de véhicules appartenant à l'Etat, monitoring des voyages de services à l'étranger, compensation carbone, télétravail (vaincre la résistance du management dans certains

SPF...), vélo, covoiturage, etc. (objectifs 1 et 3, démarches 2 4 et 5).

- Améliorer les consignes relatives au rapportage concernant la flotte des véhicules des autorités fédérales (objectifs 2 et 4, démarches 1) : une proposition préparée par un groupe technique restreint sera soumise au groupe de travail pour approbation de la CIDD mi-2013. Elle tiendra compte des difficultés rencontrées dans le cadre des demandes de rapportage liées à la circulaire 307 quinquies et l'AR du 20 décembre 2010 de même que l'expérience de benchmarking EMAS. »

Activités

Suite à l'approbation de son mandat lors de la réunion plénière du 6 novembre 2012, le groupe de travail a tenu sa première réunion le 12 décembre pour définir son programme de travail. Un planning des réunions et les sujets abordés ont été établis pour l'année 2013.

4.3. Achats publics Durables

Les premières références aux marchés publics (fédéraux) durables dans les textes politiques datent d'il y a douze ans. L'idée était que les acheteurs marquent de leur empreinte la durabilité de la société et ce dans le cadre de l'achat de produits, la prestation de services et l'exécution de travaux.

Le plan fédéral de développement durable 2000-2004 soulignait déjà le rôle de consommateur et d'exemple des autorités en matière de développement durable. Ce plan présentait entre autres la rédaction d'une circulaire et de cahiers des charges types ainsi que l'insertion de clauses sociales et de clauses sur la réduction de substances polluantes dans les marchés publics. Le plan proposait également de se concentrer sur un objectif de marchés publics durables, objectif réalisé en 2009. Il est clair que depuis ces premières propositions politiques, depuis le plan fédéral de développement durable 2004-

2008 et notamment depuis le plan fédéral marchés publics durables 2009-2011, le développement de la politique et des instruments en la matière a connu un énorme envol. Aujourd'hui, la question ne se limite plus aux autorités fédérales, les régions et administrations locales se penchent également sur les critères durables de leur politique d'achat. Depuis, les différentes administrations belges accumulent donc une compétence considérable et s'échangent des bonnes pratiques pour la mise en œuvre de cette politique aux différents niveaux.

L'historique de la politique des marchés publics durables sur les 12 dernières années a été commenté lors de la réunion plénière de la CIDD du 26 juin 2012.

4.3.1. Développements internationaux et collaboration belge

Économie verte et marchés publics durables

Vingt ans après la première Conférence en 1992, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont à nouveau réunis à Rio de Janeiro pour une nouvelle Conférence de l'ONU sur le Développement Durable. La conférence était entre autres axée sur un double thème : l'économie verte dans un contexte de lutte contre la pauvreté et de développement durable, et le cadre institutionnel du développement durable.

Depuis *Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* (Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)), l'importance d'introduire des critères durables dans les marchés publics est de plus en plus reconnue sur le plan international. L'importance des marchés publics durables dans un contexte d'économie verte y est soulignée à différents endroits.

Aujourd'hui, le PNUE a à son actif de nombreuses publications sur l'écologisation des marchés publics. Ses activités peuvent être consultées sur : <http://www.unep.fr/scp/procurement>

Révision des directives européennes sur les marchés publics

Les directives européennes 2004/17 et 2004/18, qui définissent aussi en grande partie la législation belge en matière de marchés publics, sont de loin la principale législation en la matière et donc aussi sur les marchés publics durables. En 2011, la Commission européenne a envisagé la révision de ces directives dans le but de les simplifier mais également de ne plus les limiter à des questions procédurales. La possibilité de tenir compte d'éléments plus stratégiques tels que l'innovation, l'environnement et des aspects sociaux a en effet été prise en considération. Au printemps 2011, la Direction Générale Marché intérieur de la Commission européenne a donc organisé une consultation sur son livre vert sur la modernisation de la politique européenne en matière de marchés publics. Le service a traité 623 avis d'organisations de la société civile, dont ceux du groupe de travail CIDD-CCPIE marchés publics durables. Sur la base de cet apport intellectuel, la Commission européenne a ensuite publié une proposition de révision de directive le 20 décembre 2011.

Le 26 janvier 2012, la proposition de révision de la directive a été examinée par le SPF Chancellerie et le président du groupe de travail CIDD-CCPIE marchés publics durables (au SPP Développement durable). Les possibilités d'amender le texte de la Commission et de garantir ainsi un éventail aussi vaste que possible de possibilités durables dans la future directive, ont été étudiées. Le SPP Développement durable s'est appuyé sur le texte fourni par le groupe de travail CIDD-CCPIE et l'a traduit en une note, sur la base de la proposition de la Commission européenne : *Suggestions, reflections, remarks on COM (2011) 895: Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council on public procurement* (20 janvier 2012).

Sur la base de cette note et des entretiens avec le SPP Développement durable, le SPF Chancellerie a rédigé une *speaking note* pour le groupe d'experts européen « cluster 2:

strategic use of public procurement » le 1er février 2012 et a initié un débat au Conseil européen le 20 février 2012.

Les débats sur la directive ont également eu lieu au Parlement européen à partir du mois de mai 2012.

Le 9 septembre 2012, le dossier a été examiné par le Bureau du Comité de Coordination de la Politique internationale de l'Environnement (CCPIE) à la suite d'une note de 19 ONG internationales qui a été reçue par plusieurs services. Dans sa note du 10 septembre 2012 « *proposal for amendments to the Commission's proposal for the revision of Public Procurement Directives* », ce *Network for sustainable development in public procurement* (NDSPP) craignait que les nouvelles propositions apportent une certaine confusion dans une série de pratiques déjà minutieusement mises en place dans les marchés publics, comme entre autres une référence aux labels FSC et PEFC.

Le Bureau du CCPIE a décidé d'examiner les possibilités de transmettre les préoccupations du NDSPP à la Commission par le biais de la Commission interministérielle Economie (CIE). Le 31 octobre, la CIE (comité marché intérieur) a en effet traité le projet de directive sur les marchés publics sous la présidence chypriote, afin de préparer la réunion du Conseil de l'UE du 5 novembre 2012.

Le SPP Développement durable a, dans le cadre des marchés publics durables, référé au texte susmentionné du NDSPP lors de la CIE. Le SPF Sécurité sociale a en outre attiré l'attention sur le texte d'opinion du Parlement européen, emploi et affaires sociales (2011/0438(COD)). Il a été constaté que le texte du Parlement européen incluait déjà de nombreuses préoccupations du réseau NDSPP. Le SPP Développement durable a donc rédigé une note requérant un nombre limité d'amendements. Cette note a été envoyée au SPF Chancellerie et au SPF Affaires étrangères en tant que contribution belge à la réunion du Conseil européen du 5 novembre 2012.

Les marchés publics et la directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique

Le Parlement européen a approuvé la directive sur l'efficacité énergétique le 11 septembre 2012. Cette directive se concentre sur une utilisation plus efficace de l'énergie à tous les niveaux de la chaîne énergétique, à savoir depuis la conversion de l'énergie et la distribution jusqu'à la consommation finale. Le texte impose des obligations légales à tous les Etats membres, un rôle d'exemple au secteur public et des économies d'énergie aux consommateurs.

Les débats préalables sur cette directive ont été menés par le SPF Economie (Direction générale Energie) et les Régions. Étant donné que l'expertise en matière de marchés publics durables est regroupée au sein du groupe de travail CIDD-CCPIE marchés publics durables, une collaboration temporaire a été demandée. C'est donc dans ce cadre que le SPP Développement Durable a accompagné la délégation belge lors des débats européens *Concerted action* (Copenhague, 27 et 28 mars 2012).

La directive finale, approuvée le 11 septembre 2012, aura des implications sur la politique en matière de marchés publics. Il peut notamment être référé aux éléments suivants de la directive :

- Fonction d'exemple des bâtiments des instances publiques : Art. 5, 1^o: « [...] *chaque État membre veille à ce qu'à partir du 1er janvier 2014, 3 % de la surface au sol totale des bâtiments chauffés et/ou refroidis appartenant au gouvernement central et occupés par celui-ci soient rénovés chaque année de manière à satisfaire au moins aux exigences minimales en matière de performance énergétique [...]* ».

- Achats publics : Art. 6, 1er : « *Les États membres veillent à ce que les gouvernements centraux n'acquière que des produits, services et bâtiments à haute performance énergétique, dans la mesure où cela est compatible avec l'efficacité par rapport au coût, la faisabilité économique, la durabilité au*

sens large, l'adéquation technique et un niveau de concurrence suffisant, [...] ».

En collaboration avec des experts de la directive issus du SPF Economie (Direction générale Energie) et des Régions, le groupe de travail CIDD-CCPIE a examiné les implications de la transposition de la directive pour la politique et la législation (fédérales) belges le 28 novembre 2012.

Concertation européenne en matière de marchés publics durables / verts

En matière de marchés publics durables, la concertation entre les Etats membres et la Commission européenne se traduit principalement par des réunions d'experts concernant les marchés publics durables. La direction générale Environnement de la Commission européenne se charge de développer des critères verts pour différents produits et services. Toutes les informations politiques et les instruments développés sont présentés sur

http://ec.europa.eu/environment/gpp/index_en.htm.

Les réunions entre les experts et la Commission européenne ont été organisées dans le cadre de l'Advisory Group les 10 et 11 mai 2012 (Bonn) et les 18 et 19 septembre 2012 (Malmö). Jo Versteven (SPP DD), Frederik Claerbout (DAR) et Benoît Vandervaeren (SPP Politique scientifique, uniquement pour le mois de septembre) y ont représenté la Belgique. Les principaux points à l'ordre du jour concernaient le développement de critères visant à écologiser les achats publics et des échanges concernant les développements politiques au niveau européen et des Etats membres. La Commission dispose aujourd'hui de documents proposant des critères pour 19 produits et services.

En mars-avril 2012, la Commission européenne avait demandé aux différents Etats membres d'établir une liste de 5 groupes de produits pour lesquels des critères verts devaient être définis. L'avis des membres du groupe de travail CIDD-CCPIE avait été

demandé et un classement commun avait été établi pour les 14 services qui avaient communiqué leurs priorités. Le classement comprenait les 5 produits, services et travaux suivants : (1) la gestion de bâtiments (2) l'organisation d'événements (3) les articles de bureau, (4) le mobilier urbain et (5) la construction de routes. La liste a été transmise à la Commission européenne en tant que position belge.

Outre les activités sous la direction de la Commission européenne, des experts des onze pays européens les plus performants se réunissent régulièrement pour échanger leurs expériences, développer de nouvelles compétences et entamer d'éventuelles collaborations. La Belgique fait partie de ce G7+, parfois appelé G11. En 2012, les experts se sont réunis à Bonn les 9 et 10 mai et à Malmö les 17 et 18 septembre. Des représentants du groupe de travail marchés publics de la CIDD (SPP DD, DAR et SPF Politique scientifique) ont participé aux deux concertations.

Sur proposition du G11, le groupe de travail de la CIDD de septembre a accepté d'organiser la prochaine réunion en Belgique (Bruxelles) en combinaison avec l'Advisory Group de la Commission européenne. Le SPP Développement durable s'occupera de la gestion de l'événement.

Conférence Ecoprocure

Entre le 17 et le 19 septembre 2012, l'ICLEI – *Local Governments for Sustainability* d'Ecoprocure a organisé son huitième congrès international sur les marchés publics durables à Malmö. Les participants ont pu échanger de bonnes pratiques, des expériences, établir des contacts, découvrir des instruments, dans le but d'améliorer leurs propres activités en matière de marchés publics durables.

Pas moins de 11 experts belges ont participé à l'événement (3 représentants des autorités fédérales, 5 des régions, 2 des pouvoirs locaux et 1 consultant). Différents thèmes importants ont été définis par le groupe de travail CIDD-CCPIE : les marchés publics innovants, la professionnalisation de la fonction d'achat, les

aspects sociaux dans les marchés publics et le regroupement des connaissances (capacity building) en matière de marchés publics (durables).

Toutes les informations peuvent être trouvées sur :

<http://www.ecoprocura.eu/malmo2012/home/>.

4.3.2. Élaboration de la politique belge et collaboration interdépartementale

Objectifs du groupe de travail

Le groupe de travail marchés publics durables de la CIDD s'est réuni quatre fois en 2012 et a enregistré une présence effective de 11 à 18 représentants des départements fédéraux et des Régions. Les réunions se sont déroulées les 17 janvier, 15 mai, 11 octobre et 28 novembre. La présidence de ce groupe de travail est assurée par le SPP Développement durable depuis 2005. Les débats qui ont eu lieu durant ces réunions ont permis de préparer la concertation internationale, l'échange de meilleures pratiques et la mise sur pied de différents projets concrets. Les principales activités sont mentionnées ci-après.

Collaboration interfédérale

La note RSEtat du Conseil des ministres du 13 juillet 2012 stipule : « Ces dernières années, une collaboration active entre le fédéral et les régions s'est développée en matière de marchés publics durables. Afin de réunir les forces et de développer et partager des actions à différents niveaux, cette collaboration interfédérale est renforcée dans le but d'éclaircir le paysage national des marchés publics durables. »

Le groupe de travail CIDD-CCPIE du mois de mai 2012 a décidé de regrouper ces différentes pistes de collaboration dans un projet de note. Ce projet a été rédigé par le SPP Développement durable durant l'été 2012. La note souligne des points communs

entre les services fédéraux et régionaux dans les domaines suivants : le monitoring, le développement de critères, les projets pilotes, les initiatives de formation et les ateliers, la collecte de meilleures pratiques, la communication des instruments, le support (helpdesk), les administrations locales et la coordination européenne.

Une première concertation détaillée sur la note a eu lieu le 28 novembre 2012.

Nouveau cadre pour les marchés publics durables des services fédéraux

La note du Conseil des ministres du 13 juillet 2012 mentionne l'objectif suivant : « Tous les marchés publics fédéraux et notamment ceux de la Centrale pour Marchés de Services fédéraux (CMS) tiendront compte d'ambitieux aspects de durabilité afin d'encourager l'acquisition de produits et de services écologiques, socialement responsables et économiquement efficaces, basée sur les instructions de la nouvelle circulaire P&O/DD/1. »

La circulaire P&O/DD/1 du 27 janvier 2005, parue au Moniteur belge le 4 février 2005, avait pour ambition d'augmenter drastiquement le nombre d'achats durables au sein des autorités fédérales. Les autorités fédérales souhaitaient en outre jouer un rôle d'exemple en matière d'achats durables.

La circulaire date toutefois de 2005 et au vu des nouvelles possibilités et des nouveaux instruments visant à rendre plus durables les marchés publics, elle a besoin d'être modernisée. Le Plan d'action fédéral Marchés publics durables approuvé en 2009, action 1.2 prévoyait déjà l'actualisation de cette circulaire.

Le texte a été transcrit en un projet de circulaire P&O/DD/1 bis par le SPP Développement durable et le SPF Personnel et Organisation. En 2011 et 2012, 19 concertations ont été organisées. Le projet cherche un équilibre entre les préoccupations économiques, sociales et écologiques. En cette période de crise économique, le texte n'échappe pas à une étude minutieuse

préalable des besoins des pouvoirs adjudicateurs et à une étude de marché sur la disponibilité réaliste des produits et services durables. Le projet de circulaire tient en outre compte de la participation de grandes entreprises (éventuelle économie d'échelle) mais aussi de PME à des marchés publics, de la prise en compte du coût total du cycle de vie des produits et services, et de la disponibilité de produits innovants sur le marché.

Enfin, le SPP Développement durable a également participé en tant qu'observateur à des initiatives prises par les Régions concernant les marchés publics durables. Cette participation concerne un texte explicatif des circulaires de la Région de Bruxelles-Capitale sur les marchés publics socialement et écologiquement responsables (19 juin 2012), une concertation de préparation à une stratégie marchés publics durables pour l'administration régionale wallonne (les 12 et 13 juin 2012) et une consultation de parties prenantes pour la préparation d'un plan d'action flamand 2012-2014 (17 avril 2012). Le SPP Développement durable a également pris part à 2 réunions du comité de pilotage sur le helpdesk flamand marchés publics durables (13 septembre et 27 novembre 2012), organisées au VVSG et au BBLV.

4.3.3. Les acheteurs achètent-ils du durable ? Monitoring de la durabilisation des marchés publics

Les premières références à des marchés publics durables datent du Plan fédéral de Développement durable 2000-2004. Après toutes ces années d'élaboration de la politique et des instruments, l'heure du bilan a sonné. Plusieurs tentatives ont donc été entreprises afin d'identifier les différentes réalisations. Ces exercices de monitoring ont été réalisés à trois niveaux : (1) une évaluation des critères qui ont été repris dans les cahiers des charges, pour une dizaine de groupes de produits, (2) une évaluation

concernant la consultation d'un instrument d'accompagnement important, à savoir le guide des achats durables et (3) une première étude prudente de l'organisation interne des services dans le but de rendre plus durables leurs propres marchés publics. Enfin, le parc de véhicules a également été cartographié.

Insertion de critères verts pour 10 produits et services

Durant les mois de septembre/octobre 2011, une première évaluation a été réalisée par la Commission européenne en collaboration avec le groupe de travail CIDD-CCPIE marchés publics durables sur le suivi de la politique d'achat écologique. Les résultats ont été publiés au printemps 2012. Les données sur les achats durables de dix groupes de produits de neuf services fédéraux ont été collectées, soit pour un montant contractuel total de 142,96 millions d'euros pour la période 2009-2011.

Les auteurs de l'étude constatent une tendance positive concernant l'achat d'électricité verte (fédéral) et probablement aussi de l'achat de PC portables, d'imprimantes et de photocopieuses. Pour les groupes de produits ameublement indoor, textiles et travaux de construction, les résultats de l'étude ne démontrent aucune évolution concernant les critères durables. L'insertion de clauses durables concernant les services de nettoyage par contre est en progression. L'étude ne se prononce pas sur les aspects sociaux ou économiques au sein des marchés publics. Suite à des contrats plus récents pour le papier et l'ameublement indoor auprès du service FOR, on peut également constater une évolution positive dans ces secteurs.

Des exercices similaires ont été réalisés par le service Affaires administratives pour des administrations de la Région flamande, et par Bruxelles Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale et les administrations locales. Globalement, les constatations semblent concorder avec les tendances observées au sein des autorités fédérales.

L'étude complète peut être consultée sur www.guidedesachatsdurables.be (volet « monitoring »).

Organisation interne au sein des SPF et SPP

Enfin, nous pouvons encore mentionner l'étude du SPF Justice relative à l'organisation interne au sein des SPF et SPP visant à rendre durable les marchés publics. Le 29 octobre 2012, le service a fourni du feed-back sur l'étude pour les services d'achats fédéraux. Sept services ont participé à l'étude. Deux services ont communiqué qu'un processus interne a été mis sur pied et deux autres services ont signalé être en cours d'élaboration d'un tel processus. Le suivi se fait par un plan global marchés publics, via un tableau Excel auprès du service marchés publics ou un autre système d'enregistrement des marchés publics. Six services estiment ne pas avoir constaté d'augmentation des coûts suite à l'intégration de clauses durables.

L'étude réfère également au (futur) cadre fédéral des marchés publics durables qui sera défini dans la nouvelle circulaire (voir plus haut).

Identification des achats du parc fédéral de véhicules

Dans le cadre de la circulaire 307 quinquies, les SPF et les SPP doivent soumettre chaque année un état récapitulatif des véhicules acquis au sein de leurs services. En 2010, ces données ont été recueillies par la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD). Il est apparu que les données reçues n'étaient ni complètes ni uniformes, rendant le rapportage global sur le parc automobile de l'administration fédérale difficilement interprétable.

Afin de résoudre les problèmes pratiques relatifs à ce recueil de données, le rapport de la CIDD de 2010 proposait d'organiser une évaluation dans le but d'assurer la communication de données complètes et de meilleure qualité. La note du Conseil des ministres du 13 juillet 2012 relative à RSEtat insistait également sur ce point.

Au fil des ans, des indicateurs environnementaux ont également été développés par le groupe de travail CIDD-EMAS, notamment pour le parc de véhicules. Il serait dès lors intéressant d'harmoniser les différentes activités.

Le SPP Développement durable a donc rédigé une note qui englobe le problème et qui propose des solutions concrètes d'amélioration. La note a été examinée une première fois avec des experts des SPF et SPP le 12 décembre 2012.

Vers un recueil systématique des données ?

Les différentes études démontrent que les services d'achats fédéraux ont déjà fait pas mal de progrès en matière de marchés publics écologiques mais il reste toutefois encore du pain sur la planche.

Le recueil de données sur les marchés publics durables fédéraux via des questionnaires est une activité longue et fastidieuse. C'est pourquoi nous étudions la possibilité de collecter des données de manière plus automatique via e-procurement, qui a aujourd'hui presque entièrement remplacé le Bulletin des Adjudications. De cette façon, les acheteurs pourraient immédiatement publier les références durables lors de la publication de leurs avis.

Ce monitoring cadre également avec l'objectif de la note RSEtat du Conseil des ministres du 13 juillet 2012 : « *On examinera si E-procurement peut comprendre un mécanisme qui permet de suivre l'utilisation de critères de durabilité dans les cahiers des charges de marchés publics.* »

Une première concertation entre le service e-procurement, le SPF Personnel et Organisation et le SPP Développement durable a eu lieu le 16 juillet 2012. Le SPF Chancellerie espère également pouvoir recueillir des données par le biais de cet instrument.

4.4. Responsabilité sociétale

Le groupe de travail Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)/Investissement Socialement Responsable (ISR) de la CIDD s'est réuni une fois en 2012 (2 mars 2012). Tant les services publics fédéraux que les services publics régionaux sont représentés au sein du groupe de travail.

Site web RSE dans les pouvoirs publics

Le groupe de travail a suivi le développement du projet de site www.rs.belgique.be. Le groupe de travail a été invité à faire ses remarques et propositions sur le contenu général, le design et l'ergonomie du site. Les membres du groupe de travail ont également été sollicités afin d'identifier et recueillir les initiatives ou engagements développés par (ou pour) leurs administrations respectives en matière de prise en compte et/ou de promotion de la responsabilité sociétale. Ces bonnes pratiques devant être publiées sur le site web. Le site sera officiellement rendu public en juin 2013.

Projet pilote ISO 26000/GRI au sein de l'administration fédérale

Les membres du groupe de travail ont été invités à suivre les travaux du comité de pilotage du projet pilote dont l'objectif était de concrétiser la responsabilité sociétale de quatre services publics fédéraux à travers la mise en œuvre des lignes directrices ISO 26000 et la rédaction d'un rapport de durabilité selon le référentiel GRI. Les membres du groupe de travail ont ainsi pu échanger des bonnes pratiques et s'informer sur les nouvelles initiatives

administratives/politiques de divers niveaux de pouvoirs¹.

Collaboration entre services publics

En 2012, le groupe de travail RSE/ISR a également participé à la coordination d'initiatives entre différents services publics (fédéraux et régionaux).

Citons par exemple la présentation du projet ESF « Bevorderen van duurzaam en transparant ondernemen in Vlaanderen » et des résultats de l'étude VIONA « ISO 26000 en GRI zichtbaar en doenbaar maken in Vlaanderen » par le représentant des pouvoirs publics flamands (Département Emploi et Economie sociale). Le président du groupe de travail RSO/ISR, également membre du EU High Level Workgroup on CSR, a présenté la nouvelle stratégie européenne pour la période 2011-2014 et relayé les intentions et attentes en matière de politique RS de la Commission européenne pour ses Etats membres

¹ Rapport final du projet pilote : <http://www.rs.belgique.be/fr/encart/projet-pilote-mise-en-oeuvre-des-lignes-directrices-sur-rso-selon-iso-26000>

5 Stratégie fédérale de développement durable

Certains groupes de travail au sein de la CIDD se penchent en particulier sur les instruments de la stratégie fédérale ou sur la préparation de la position internationale de la Belgique en matière de développement durable.

5.1. Politique internationale

Le groupe de travail politique internationale de la CIDD entend contribuer à un ancrage et une préparation efficace, transparente et transversale, au niveau administratif, des dossiers internationaux en matière de développement durable. Le GT CIDD ne constitue en aucun cas un organe de décision politique concernant la prise de position de la Belgique (cette tâche revenant à la COORMULTI DD et/ou à la DGE), mais offre une plateforme pour des analyses et concertations complémentaires préparant les prises de décision ou de positions de la Belgique en matière de développement durable.

2012 se place sous les augures de la Conférence des Nations Unies concernant le développement durable (Rio+20) qui a eu lieu du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro. Les activités du groupe de travail ont été entièrement focalisées sur les préparatifs d'abord (première moitié 2012) et ensuite sur le suivi (seconde moitié 2012) de cette Conférence. En 2012, le groupe de travail a contribué aux dossiers suivants :

- La préparation des priorités et des objectifs de la Belgique pour Rio+20 (janvier-juin 2012),

- L'analyse des textes de négociation en vue de Rio+20 (janvier-juin 2012),
- La préparation des positions belges lors des négociations concernant les conclusions du Conseil européen Environnement « Rio+20 » (février-mars 2012 et septembre-octobre 2012),
- La préparation de la contribution belge à la réponse commune de l'Union européenne concernant le questionnaire UNDESA au sujet des Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals) (novembre 2012),
- La préparation de la contribution belge à la consultation publique de la Commission européenne concernant le suivi de Rio+20 (décembre 2012),
- La dissémination large d'information concernant les dossiers internationaux relatifs au développement durable, et Rio+20 en particulier, vers les participants (en continu) et vers les parties prenantes (mai et novembre 2012).

Le groupe de travail fonctionne essentiellement par voie électronique, et compte 63 destinataires dans sa liste de diffusion. Tant les experts fédéraux que ceux des entités fédérées et les représentations belges à New York et Nairobi sont représentées. Lorsque l'agenda le requiert, des réunions de travail sont convoquées. En

2012, sept réunions ont eu lieu (10 janvier, 6 février, 9 mai, 23 août, 26 septembre, 26 octobre, 10 décembre).

5.2. Stratégie fédérale

Jusqu'à présent des groupes de travail ad hoc ont été mis en place pour coordonner les travaux relatifs à des instruments de la stratégie fédérale de développement durable : que ce soit pour préparer l'avant-projet de plan, discuter de modifications d'arrêtés d'exécution relatifs aux cellules de développement durable ou à l'évaluation d'incidences des décisions sur un développement durable (EIDD), ou encore préparer un projet de vision stratégique à long terme de développement durable (VLT). Dorénavant un groupe de travail spécifique « stratégie fédérale » suivra ces matières.

Vision stratégique à long terme de développement durable.

Comme évoqué dans le rapport d'activités de la CIDD 2011, le travail de préparation de la vision stratégique à long terme de développement durable (VLT) a débuté en 2011. Un comité de pilotage composé des acteurs de la loi (la CIDD, le CFDD, TFDD et SPP DD) a été mis en place en juin 2011. Pour assurer une cohérence entre les exercices réalisés en parallèle, il a notamment défini les thèmes à aborder par les différents acteurs. Ensuite, durant la réalisation de son exercice, la CIDD a entendu les grands groupes sociétaux du CFDD. Le VODO et Associations²¹ sont également venus présenter le résultat de leur exercice de prospective. Par ailleurs, dans le cadre d'une convention entre le SPP DD et le Bureau fédéral du Plan, la TFDD a formulé des propositions de contenu et de méthode en ce qui concerne les objectifs et indicateurs de développement durable pour la VLT. Dans ce même cadre, la TFDD a participé à deux

réunions de la CIDD sur la vision à long terme, selon les vœux de cette dernière, pendant les mois de mars et d'avril.

Après les présentations d'une douzaine de fiches thématiques réalisées par les départements fédéraux, des réunions se sont succédées à un rythme intensif en 2012 de façon à tenir le calendrier prévu initialement. Le groupe de travail s'est réuni douze fois entre janvier et avril pour aborder chaque thématique de façon transversale avec les représentants de toutes les administrations fédérales. Les discussions portaient sur les propositions de texte préparés par les consultants.

De façon à concentrer l'exercice sur la formulation des objectifs à l'horizon 2050, un tableau synthétique a repris l'état de la situation souhaité à cette échéance, de même que des indicateurs et des étapes intermédiaires. Ce tableau a ensuite été reformulé sous la forme d'un texte court de façon à élaborer un projet de VLT le plus synthétique possible. En parallèle, un document d'accompagnement plus développé reprend un argumentaire plus précis expliquant le choix des thèmes et des objectifs présents dans le projet de VLT.

Fin avril 2012, la CIDD plénière a marqué son accord sur la version synthétique de la VLT et fin mai 2012 sur le document d'accompagnement. Ces documents constituent la contribution de la CIDD à l'élaboration de la VLT du gouvernement, à côté des contributions du CFDD (avis du 25 mai 2012²) et de la TFDD du Bureau fédéral du

² Conseil fédéral du développement durable, « Avis sur la vision à long terme du Développement durable 2050 »
http://www.cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2012/2012a04f.pdf

Plan (juillet 2012³). Le gouvernement a ensuite procédé à la compilation de ces contributions en tenant compte de la résolution de la Chambre à cet égard et du résultat de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20) de juin 2012. La VLT sera ensuite approuvée par le gouvernement sous la forme d'un arrêté royal et elle servira de cadre aux activités des acteurs de la loi.

Ces documents sont disponibles sur le site www.cidd.be

³ Bureau fédéral du Plan, Task Force Développement Durable, « Contribution du Bureau fédéral du Plan au débat sur la vision à long terme de développement durable », note 10292, juillet 2012.

6 Rapports 2012 des cellules de développement durable

6.1 SPF Chancellerie du Premier ministre

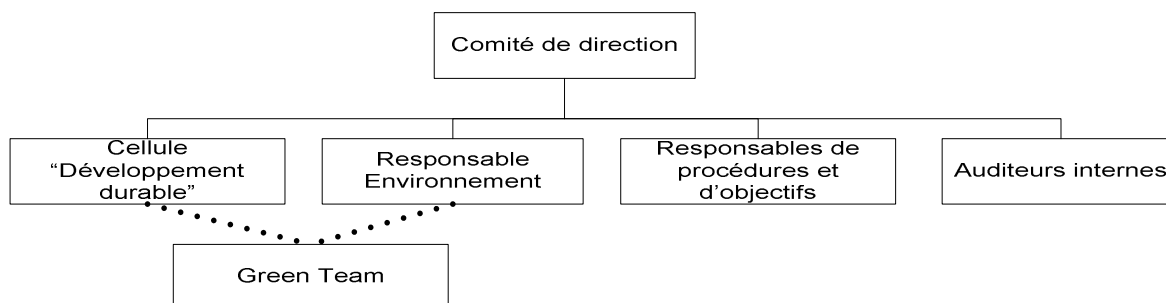


(Mr C. Cuche)

Création et composition de la Cellule DD

La Cellule « Développement durable » de la Chancellerie du Premier ministre a été créée conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

L'organigramme ci-dessous identifie quelques acteurs particulièrement impliqués par le développement durable au sein de la Chancellerie. Il confirme l'importance accordée à la Cellule DD.



La Cellule DD est composée :

- d'une représentante du Comité de direction (Il s'agit en l'occurrence de la Présidente du Comité de direction a.i.),
- d'un représentant des Organes stratégiques du Premier ministre,
- du Responsable Environnement, représentant la Chancellerie du Premier ministre auprès de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD),
- de la responsable de la politique de communication en matière de développement durable, suppléante du représentant de la Chancellerie du Premier ministre auprès de la CIDD,
- d'un responsable du Service ICT,
- d'un responsable du Service Budget & Contrôle de gestion,
- d'un responsable du Service Secrétariat & Logistique,
- d'un des deux conseillers en prévention,

- d'un représentant de la Direction générale Secrétariats et Concertation, membre du Groupe de travail « Evaluation d'incidence des décisions sur le développement durable » auprès de la CIDD,
- d'un représentant de la Direction générale Coordination et Affaires juridiques, membre du Groupe de travail « Marchés publics durables » auprès de la CIDD,
- de la représentante de la Chancellerie du Premier ministre dans le groupe interdépartemental de coordination prévu par l'article 6 de la Loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales,
- d'un représentant de l'Agence pour la Simplification administrative,
- et du responsable du suivi des indicateurs environnementaux.

Sur le terrain, la Cellule DD est soutenue par la Green Team, une équipe motivée, d'une dizaine de personnes appartenant à différents services, qui se veut concrète et proactive.

Sous l'égide du Comité de direction, ensemble, la Cellule DD et la Green Team s'efforcent de remplir les missions suivantes :

- participer aux groupes de travail de la CIDD,
- suivre les actions des Plans fédéraux de Développement durable pour lesquelles la Chancellerie est responsable,
- élaborer et suivre le Plan d'action Développement durable de la Chancellerie,
- exécuter une évaluation d'incidence des décisions sur le développement durable (EIDDD) ou coordonner l'exécution d'une EIDDD sur des décisions conformément au Plan d'action,
- suivre la durabilité des marchés publics de la Chancellerie,
- suivre l'exécution de la politique en matière de gestion environnementale interne,
- sensibiliser la Chancellerie au développement durable.

Activités du SPF, de la Cellule DD et de la Green Team en 2012

D'une manière générale, on peut dire que du point de vue du développement durable, 2012 s'inscrit clairement dans la continuité des années précédentes.

Le système de management environnemental de la Chancellerie a poursuivi sa route, tout en intégrant de plus en plus le développement durable, dans une optique plus globale de responsabilité sociétale des organisations. Il s'est vu confirmer en 2012 les reconnaissances internationales EMAS et ISO 14001:2004 obtenues en 2007.

Les registres EMAS-A32-3 et EMAS-A32-4 montrent le suivi au sein du système, des engagements internationaux (ayant trait au développement durable) ainsi que des mesures des Plans fédéraux de développement durable. Quatre engagements internationaux ont été identifiés par la Chancellerie ; quelque 93 mesures des premier et second plans fédéraux de développement durable (et du projet de troisième plan) ont été retenues. Ces registres servent en quelque sorte de points de repère transversaux.

Très concrètement, malgré un contexte relativement difficile, les efforts accomplis en 2012 ont été remarquables. Pour preuves, ci-dessous quatre exemples qui concernent la gestion interne de la Chancellerie, puis quatre exemples qui portent plutôt sur ses relations avec l'extérieur.

Né fin 2011, le nouveau Gouvernement s'est mis en place en 2012. Au niveau de la gestion interne de la Chancellerie, l'arrivée du nouveau Premier ministre avec une nouvelle équipe constitue toujours un défi.

- a) **Sensibiliser** et informer les nouveaux arrivants fait bien sûr partie des préalables. L'agenda du Gouvernement étant ce qu'il est, l'ensemble du personnel de la Chancellerie (Organes stratégiques autant qu'Administration) a été des plus occupés en 2012. Recourir à différents moyens de communication interne s'est avéré nécessaire pour faire connaître EMAS et sensibiliser au développement durable : affiches, e-mails, news sur l'intranet, participation à la Journée DD, etc. La multiplication des messages favorisant la prise de conscience.
- b) La **consommation d'énergie** constitue un des principaux impacts environnementaux directs. Les travaux de rénovation du « 14 rue de la Loi » entamés en 2011 ont été poursuivis en 2012 : ils comprennent l'isolation du toit, la pose de double vitrage, l'installation de nouvelles chaudières à condensation, toute une série d'actions qui devraient permettre de belles économies de CO₂.
- c) Souvent associés à l'énergie quand on parle de production de CO₂, les aspects liés à la **mobilité** jouent également un rôle environnemental considérable. Le SPP Développement durable avait dédié l'année 2012 à la mobilité durable ; la Chancellerie a repris l'idée avec enthousiasme. La Journée Développement durable du 20 septembre 2012 articulée autour de ce thème fut un véritable succès pour le personnel de la Chancellerie : l'Institut belge pour la Sécurité routière fut de la partie ainsi que la plupart des fournisseurs belges de véhicules électriques venus présenter pas moins d'une quinzaine de voitures et autant de vélos électriques. Sur le temps de midi, cerise sur le gâteau, les gagnants du jeu sur la mobilité organisé dans le Parc royal se sont vu remettre des paniers de fruits et légumes bio, locaux et de saison apportés... en vélo par la société bruxelloise de livraison écologique L'Heureux Nouveau.
- d) En 2011, la Chancellerie s'était inscrite dans deux programmes d'accompagnement destinés à encourager l'**alimentation** durable, l'un à l'initiative de Bruxelles Environnement, l'autre du SPP Développement durable. Grâce à la combinaison de ces deux formations, le restaurant de la Chancellerie s'est résolument lancé vers une alimentation plus saine, plus équilibrée et plus durable. L'année 2012 a savoureusement concrétisé cet engagement.

Le développement durable concerne l'ensemble des activités de la Chancellerie. Il traverse aussi ses missions.

- e) Le développement durable trouve chaque année sa place dans la **Note de politique générale** du Premier ministre. Et le management à son plus haut niveau reflète ses préoccupations.
- f) En fait, tous les membres du personnel de l'Administration et des Organes stratégiques sont conscients du rôle qu'ils peuvent jouer, **chacun** à leur niveau, en la matière. Tant dans les activités internes à la Chancellerie que dans les réunions à l'extérieur, l'objectif de ne pas oublier le développement durable est présent.
- g) Dans ce cadre, la Chancellerie participe autant que faire se peut aux **réseaux et groupes de travail** de la CIDD et du SPPDD. La bonne collaboration passe par ses nombreux échanges.

- h) Enfin, il est nécessaire de souligner le travail accompli par le Service des marchés publics de la Direction générale Coordination et Affaires juridiques pour mettre au point et publier une nouvelle réglementation qui permet les critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics. La tâche est aussi complexe qu'ardue, mais les résultats sont là.

Comme l'a dit le Premier ministre en avant-propos de la Déclaration environnementale 2012 de la Chancellerie, celle-ci doit « continuer sur cette voie ambitieuse pour honorer, toujours davantage, le rôle de pouvoir exemplaire qui lui incombe ».

6.2 SPF Personnel et Organisation



(Mr V. Triest et Mme G. Matt)

De manière générale, en 2012 :

- Rédaction et suivi du plan d'action DD 2012 de notre SPF
- Sensibilisation des membres de notre SPF au développement durable
- Accompagnement d'EMAS
- Coordination de l'exécution des mesures du Plan fédéral de Développement durable confiées à notre SPF
- Représentation du SPF à la Commission interdépartementale du Développement durable – CIDD + cellule EMAS de la CIDD

EMAS :

- confirmation de la certification Emas

COMMUNICATION :

- Elaboration d'un Plan 2012 de communication Développement durable et EMAS
- Organisation de la journée Développement durable
- Organisation d'une bourses d'échange – deuxième main
- Relai auprès du personnel des politiques DD et des résultats EMAS

ICT :

- Utilisation d'une plateforme électronique d'échange (be-connected)
- Virtualisation des serveurs (en cours)
- Utilisation de toners « recyclables »

ACHATS :

- Elaboration du guide d'achats durables tome 2 (en collaboration avec la CIDD)
- Mise en place d'une offre d'achats ciblée sur les produits/services durables

FED + :

- Favoriser une offre de produits durables (voitures électriques, voiture au gaz...) à destination des fonctionnaires fédéraux

- Favoriser le pilier social du DD via l'action "équipe fédérale 20 km de Bruxelles"

GESTION DU PERSONNEL :

- Politique de la Diversité (élaboration + mise en oeuvre + conseils chez les clients du SPF)
- Développement de la démarche « Bien-être » (élaboration + mise en oeuvre + conseils chez les clients du SPF)
- Implémentation d'une politique « Cleandesk » (élaboration + mise en oeuvre)

LOGISTIQUE :

- Optimisation du taux d'occupation des bureaux (rue de la Loi) : mise en plateau de certains services
- Amplification du recyclage (papier, plastiques, piles, verre)
- Mise en œuvre d'un plan lumière (remplacement des ampoules traditionnelles par des leds, 1 lampe en moins sur 3)
- Réduction de la consommation papier (toujours en cours en 2013)
- Réduction de la consommation d'eau du bâtiment (nous sommes maintenant sous le seuil en matière de consommation d'eau)
- Réduction de la consommation de gaz
- Révision du système d'air-conditionné et de chauffage (plages horaires changées + chauffage minimum pendant les congés)

CAFETERIA :

- Achat de produits de saison
- Produits durables fortement favorisés
- Réduction de l'impact environnemental, notamment par la réduction des déchets
- Les sandwiches distribués lors des réunions sont « durables »

MOBILITE :

- Plan de déplacement d'entreprise
- Favoriser l'utilisation des transports en commun
- Possibilité d'emprunter un vélo de service en état de fonctionnement

6.3 SPF Budget et Contrôle de la gestion



(Mme R. Denduyver)

Le développement durable fait partie de l'ensemble des tâches du Service du Président et relève de la responsabilité de Rika Denduyver.

En 2012, comme chaque année à l'occasion de la journée internationale du développement durable, un petit déjeuner sain et durable a été offert aux membres du personnel du SPF B&CG ainsi qu'aux membres du personnel des autres locataires du bâtiment, à savoir le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme et le Corps interfédéral de l'Inspection des Finances.

Dans le cadre de l'obtention du certificat EMAS, de nombreuses procédures et des registres ont été mis au point concernant la consommation d'énergie, de papier, de combustible, les déplacements de service et les déchets. De nombreuses informations concernant cette consommation au sein du SPF ont été mises à disposition via l'intranet.

Les objectifs visés et la manière dont le SPF souhaite les atteindre a également fait l'objet de communications et de sensibilisations.

Le plan de mobilité a été rédigé et communiqué à l'IBGE.

La Régie des Bâtiments a été désigné comme coordinateur du bâtiment dans le cadre de l'obtention du certificat PEB.

6.4 SPF Intérieur



La cellule de DD

Création et Composition (représentants, structure, positionnement dans l'organigramme)

Le Comité de Direction a confirmé la composition de la cellule de Développement durable en février 2011.

Vu l'étendue du SPF et le nombre de bâtiments qu'il occupe, nous tenons à officialiser notre démarche en constituant un réseau de développement durable, composé de représentants des différents services du SPF (de la Direction générale Office des Etrangers, Sécurité civile, Institutions et Populations, Politique de sécurité et de prévention, Centres de crise ainsi que du Commissariat général aux réfugiés et apatrides et du Conseil du contentieux des étrangers).

Activités de la cellule de DD

Par exemple, concernant Plan d'action – Suivi PFDD, Suivi EMAS, Mobilité, Achats publics, EIDD, Sensibilisation/Communication (Alimentation, Mobilité, jour DD, autres), Autres (conférences, études, avis au CFDD, etc.)

En 2012, nos activités se sont principalement concentrées sur la préparation de la certification EMAS et la rédaction d'un plan de développement durable pour notre SPF. Des actions de communication ont également été réalisées pour une consommation rationnelle de l'énergie du SPF Intérieur. Par ailleurs, les services ont également échangé leurs meilleures pratiques en matière de développement durables et celles-ci ont été regroupées sur l'intranet.

Activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

Par exemple activités du core-business, lien avec le plan de management ou un plan opérationnel, ou le plan d'action de la cellule.

Les activités relatives au développement durable sont reprises dans le plan intégré de management du SPF.

6.5 SPF Finances



(Mr J. Baveye)

La Cellule de DD

La Cellule, qui a été constituée en mai 2005, compte à présent une petite vingtaine de membres. Presque toutes les administrations générales du SPF Finances, ainsi que tous ses services d'encadrement, y ont un représentant. Il existe aussi un Service « Développement durable », dépendant directement du Président du SPF et dont les quatre membres font partie de la Cellule.

Activités de la Cellule de DD

En 2012, la Cellule s'est réunie à deux reprises. En accord avec celle-ci, le Service Développement durable a géré au jour le jour les différents projets liés au développement durable : EMAS, ISO 26000, GRI, enquêtes de mobilité (« Diagnostic déplacement domicile-lieu de travail » et « Plan de déplacement d'entreprise »), lancement de la plate-forme CarpoolPlaza (pour inciter les agents qui se déplacent en voiture au covoiturage), etc. Les volets communication et sensibilisation (gestion du site « ddo », affiches, articles dans le « Fininfo »⁴ et dans les autres canaux de communication) sont également assurés par ce service.

Le 24 mars 2012 a eu lieu au SPF Finances la première Journée du Volontariat, organisée par le Service Développement durable à la demande du Président du SPF. Quelque 260 volontaires des Finances ont assuré le nettoyage des chaises roulantes dans près de 50 centres (résidences, centres de revalidation, cliniques, etc.).

Enfin, le 20 septembre 2012, la Journée Développement durable avait pour thème la mobilité. Au programme : conférence de presse, découverte des coins verts et des sites architecturaux de Bruxelles à vélo, cours d'éco-conduite, atelier « A vélo en toute sécurité », etc. Lors d'une conférence de presse tenue le même jour, M. Vanackere, Ministre des Finances et du Développement durable, a présenté son programme fédéral de responsabilité sociétale du gouvernement, intitulé « RSEtat ! »⁵. Ce programme vise à promouvoir les pouvoirs publics comme moteur de la transition durable, le SPF Finances étant censé montrer l'exemple vis-à-vis des autres départements.

⁴ Depuis 2012, une rubrique est entièrement consacrée à Bazil, la mascotte Développement Durable créée en 2011 et dont le prénom a été choisi par les agents des Finances eux-mêmes : sujets d'actualité, de sensibilisation et de conseil y sont traités tous les 3 mois.

⁵ Ce programme se concentre sur 6 points :

- les marchés publics,
- l'alimentation,
- la gestion des bâtiments,
- l'organisation d'événements,
- la mobilité,
- le rapportage durable et l'intégration d'objectifs dans les plans de management.

Activités ou politiques du SPF contribuant au DD

Le SPF Finances a poursuivi en 2012 la politique des années précédentes. Certains aspects de cette politique sont de nature à modifier dans un sens positif l'impact environnemental des activités du SPF. C'est notamment le cas des différents projets d'informatisation, qui sont censés réduire la consommation de papier. Le GRI (Global Reporting Initiative), traité pour la première fois dans le rapport d'activités 2011 des Finances, donne un bon aperçu des efforts entrepris. Le programme « RSEtat ! » devrait encore à l'avenir appuyer ces efforts en les officialisant et les objectivant dans le plan stratégique.

6.6 SPF Mobilité et Transports



(Mme L. Vermoere)

Le SPF Mobilité et Transports dispose depuis 2005 d'une Cellule de Développement Durable (Cellule DD) qui, au nom du Président du Comité de direction, est dirigée par un coordinateur général. Toutes les Directions générales et tous les Services d'encadrement sont représentés dans cette cellule. En outre, la Cellule comporte un certain nombre de fonctions spécifiques, directement liées aux objectifs du développement durable, mais aussi à la communication et la formation dans ce domaine. Tout cela réuni forme un réseau transversal bien développé, avec ses experts et ses représentants au sein de la Commission interdépartementale de Développement durable (CIDD) et un délégué auprès du Conseil Fédéral de Développement Durable (CFDD).

La cellule se réunit cinq fois l'an et fait directement rapport au Comité de direction. Les activités recouvrent les trois grands piliers du développement durable.

Le pilier écologique du développement durable

Le pilier écologique est le plus développé, vu le caractère polluant de la mobilité et du transport.

D'une part en 2012, la CDD a continué à travailler à la réalisation des objectifs écologiques en matière de mobilité et de transports repris dans le Plan fédéral de Développement Durable (le PFDD I - 2000-2004 et le PFDD II - 2004-2012) et plusieurs de ses experts ont participé aux discussions CIDD autour de la Vision Long Terme du DD (2050) en vue de la préparation du futur PFDD III - 2013-2018.

Ainsi, la Cellule DD a collaborée à un certain nombre de groupes de travail de la CIDD, du Service public fédéral de Programmation de Développement durable (SPP DD) et de la CFDD, entre autres en matière d'achats publics durables, EMAS, mobilité durable, nourriture durable, mais aussi de Vision LT et de transition vers une société « bas carbone ». Le SPF MT a travaillé activement, en coopération avec d'autres institutions, au développement et à l'implémentation d'un test EIDDD pour toute nouvelle réglementation. A leur demande, des conseils sont également prodigués à des tiers.

D'un autre côté, l'obligation de l'obtention d'une certification environnementale, imposée depuis 2005 par le Conseil des Ministres, a eu comme conséquence que le SPF Mobilité et Transports mène désormais une politique environnementale ambitieuse dans le cadre d'EMAS, tant au niveau du fonctionnement et de l'hébergement des différents services qu'au niveau du core business. Un réseau EMAS structuré fait rapport, à ce propos, à la Cellule DD et au Comité de direction.

En ce qui concerne les autres réalisations de 2012 dans le cadre de la politique environnementale, nous vous référons à la rubrique « EMAS » ci-après.

Le pilier économique du développement durable

Le transport est un important vecteur de l'économie. Le pilier économique du développement durable apparaît donc aussi dans sa politique. Là où une synergie est possible avec d'autres

départements ou stakeholders, le SPF Mobilité et Transports prête sa collaboration à des initiatives de tiers. C'est par exemple le cas pour les initiatives du SPF Économie en matière de véhicules hybrides et électriques : développement d'un Masterplan, collaboration à la Plateforme belge des Véhicules électriques et propositions relatives à l'achat de véhicules électriques et hybrides par les départements fédéraux, dans le cadre de la fonction d'exemple de l'autorité publique.

De même, en ce qui concerne la Commission Interdépartementale de développement durable (CIDD), une attention toute particulière a été portée, en 2012, aux critères de durabilité à introduire dans les cahiers des charges pour les achats publics et ce, dans le but de contribuer à la création d'un marché pour produits durables.

Dans le cadre des travaux du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD), le SPF MT a contribué à un avis sur une étude parue en décembre 2012 sur l'évolution de l'économie belge vers une énergie à 100% renouvelable d'ici 2050. Il s'agit d'une analyse demandée par les quatre ministres belges ayant l'énergie dans leurs attributions, en 2011, auprès de l'ASBL ICEDD, le Bureau fédéral du Plan et le VITO⁶. Le Secrétaire d'État pour la Mobilité considère cette étude comme une contribution à la réflexion sur le problème du réchauffement climatique dans le cadre de la Feuille de Route pour les sources d'énergie renouvelables en 2050 de la Commission européenne. Dans une lettre du 14 décembre 2012 au CFDD, il a demandé à ce propos de privilégier l'équilibre qui doit être atteint en matière d'approvisionnement en énergie, de coût de l'énergie et de limitation de l'impact sur l'environnement.

Le pilier social du développement durable

Ce pilier a été développé au cours des dernières années: le Comité de direction a désigné des responsables en matière de diversité du personnel, de gender mainstreaming et de politique de lutte contre la pauvreté. Un Handicontact a également été instauré, c.-à-d. un point de contact auquel l'on peut s'adresser pour des questions de droits à la mobilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Lors de chaque réunion de la Cellule DD, et parfois lors de « Midis de la Mobilité » pour le personnel, ces questions de responsabilité sociétale sont abordées. Ici aussi, il est judicieux que – là où une synergie est possible avec d'autres départements ou stakeholders – le SPF Mobilité et Transports propose sa coopération dans le cadre d'initiatives prises par des tiers, en particulier les activités des groupes de travail de la CIDD, le CFDD, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, le SPF Affaires sociales, le SPF P&O, etc.

EMAS

Comme déjà mentionné, le pilier écologique du développement durable est particulièrement bien développé au SPF Mobilité et Transports. Après une recertification réussie du système de management environnemental EMAS vers le milieu de 2010, notre SPF figurait parmi les premiers départements à démarrer avec un deuxième cycle EMAS de trois ans.

⁶ VITO, ICEDD, Bureau fédéral du Plan, *Towards 100% renewable energy in Belgium by 2050*, décembre 2012 : <http://www.icedd.be/I7/mediatheque/energie/renouvelable/121212BackcastingFinal.pdf>

Ce qui est visé ici dépasse de loin l'ÉCOgestion de notre bâtiment et de notre fonctionnement. Il s'agit ici, aussi, d'une vision transversale sur la durabilité de tous les modes de transport, d'une politique visant le transfert modal et de la mise à profit d'opportunités en matière de simplification administrative et d'e-government. Cette vision est définie dans le plan de management Mobilit+ pour la période 2008-2012 du département.

La transition vers le nouveau cycle triennal EMAS (juillet 2010-juin 2013) avait donné lieu à une nouvelle analyse environnementale à grande échelle de tous nos services et de tous nos processus. Les plans d'actions EMAS ont été revus dans ce cadre afin de vérifier si chaque forme de risque pour l'environnement est bel et bien couverte de façon adéquate.

En 2012, les travaux ont continué en vue de la réalisation de ces plans d'action ambitieux et, en même temps, d'autres travaux ont débutés pour l'extension du périmètre de notre système de gestion environnementale vers des services situés sur d'autres sites que le City Atrium. Une première extension concerne la DG Transport aérien, seule direction générale n'ayant pas encore développé de plan d'action systématique avant 2012. Cette direction sera intégrée dès 2014 dans notre site EMAS¹, ce qui influencera dans le bon sens l'empreinte écologique du département et, en outre, constituera de sérieuses économies pour les caisses de l'État. La deuxième extension du périmètre concerne la Direction Infrastructures de Transport: pour ces services, situés rue du Gouvernement Provisoire et responsables des chantiers BELIRIS, un 2^e site EMAS à part entière est développé.

En 2012 de nouvelles initiatives ont été développées, aussi en matière de communication et de sensibilisation vis-à-vis des collaborateurs. La « Semaine du Développement durable » a été à nouveau un succès. Différents collaborateurs ont eu la chance de pouvoir suivre des formations concernant la politique environnementale, l'audit EMAS et la sensibilisation à ce sujet. Dans le cadre de l'intégration des préoccupations relatives à la perte de la biodiversité, tant quelques responsables environnementaux qu'un certain nombre de fonctionnaires de la DG Transport maritime et de la Direction Politique ferroviaire ont suivi un cours spécialisé sur la biodiversité à l'Institut des Sciences Naturelles.

Bien que nous soyons installés dans un nouveau bâtiment et que, par conséquent, les divers indicateurs ne feront plus de sauts significatifs, nous continuons à assurer un monitoring précis de notre consommation. En tout premier lieu, nous continuons nos efforts pour la limitation de nos flux énergétiques et matériels, c.-à-d. consommation d'électricité, de gaz, d'eau, de carburant et de papier ainsi que les flux de déchets. Grâce à des interventions bien étudiées, nous réussissons même à réduire encore – ou du moins à garder sous contrôle – notre consommation et ce, même après plus de 5 ans d'effort. L'écologisation planifiée du parc de voitures de services n'a toutefois pas pu se poursuivre en raison de la prudence budgétaire à laquelle sont tenues toutes les institutions fédérales.

Une attention toute particulière a été portée en 2012 à la reprise des clauses de durabilité dans les cahiers des charges des marchés publics.

Depuis 2011, dans le cadre du thème « nourriture durable » du SPP DD, l'évolution vers des repas durables dans la cafétéria a été fortement encouragée. Cette initiative a par ailleurs été poursuivie en 2012. Comme en 2012 le thème de l'année a été la « Mobilité durable », le SPF Mobilité et Transports a joué un rôle de pionnier dans la sensibilisation autour de ce thème au sein de

l'Administration fédérale. Vu notre rôle d'exemple en ce domaine et malgré les résultats déjà excellents de notre plan de déplacements d'entreprise (dans le cadre de l'Ordonnance relative à la qualité de l'air ambiant de la Région de Bruxelles-Capitale), notre SPF implémente un plan de mobilité encore plus ambitieux pour son personnel. Dans le même contexte, un plan « Pics de pollution » a été mis en place depuis octobre 2012 ; ce plan d'urgence a dû être déclenché une première fois les 24 et 25 janvier 2013.

Quant à notre « core business », nos directions générales et services d'encadrement peuvent présenter de très belles réalisations au niveau de la politique environnementale. Quelques exemples de réalisations récentes :

- La DG Transport Maritime travaille à une nouvelle législation en matière d'aménagement des espaces maritimes qui permet d'établir un corridor pour la navigation à l'intérieur des parcs d'éoliennes de la Mer du Nord en vue d'éviter un détour inutile (et polluant) sur cette route maritime fort fréquentée. Dans une vision tournée vers l'avenir, cela contribuera aussi à une grande efficacité de l'énergie produite en mer grâce à la possibilité ainsi offerte de créer des îles artificielles destinées au stockage de cette énergie.
- De nouvelles possibilités informatiques, inconnues jusqu'à présent, ont contribué au succès des projets d'e-government, ce qui nous a permis de réduire non seulement l'empreinte écologique de notre propre département, mais aussi celle des citoyens et stakeholders qui font appel à nos services. Ainsi, trois projets de la DG Mobilité et Sécurité routière sont des cas d'école pour un e-government avancé: l'attribution électronique de plaques d'immatriculation (WEB-DIV), une autre application web, tout aussi complexe, permettant des autorisations digitalisées pour le transport exceptionnel (WEB-TEUV) et, en troisième lieu, la création d'une Banque-Carrefour des Véhicules en vue de l'échange d'informations entre les différents services fédéraux et d'autres parties prenantes.
- La DG Transport terrestre a effectué un grand nombre de contrôles au niveau du transport routier, aussi en ce qui concerne le transport de marchandises dangereuses. La forte diminution du nombre d'infractions environnementales démontre l'effet dissuasif de ces contrôles sur la voie publique et dans les entreprises.
- Un autre exemple de taille des impulsions données au respect de l'environnement par la réglementation de transport se retrouve dans le critère environnemental en matière d'exploitation du rail par le Service de Politique de Mobilité durable et ferroviaire dans le cadre du contrat de gestion entre l'État fédéral et le groupe SNCB.
- Par ailleurs, 2012 a été, pour la Direction Politique de Mobilité durable et ferroviaire, l'année où les résultats de deux enquêtes nationales de mobilité ont pu être rendus publics : *Belgian Daily Mobility (BELDAM)*, la 1^{re} enquête scientifique sur la mobilité de la population depuis 1999, ainsi que la 3^e *Enquête fédérale trisannuelle sur les déplacements domicile-travail*. Les deux études fournissent un matériel permettant de mener une politique de mobilité plus durable.

- Enfin, comme mentionné plus haut, des experts du Service Mobilité de la Direction Politique de Mobilité durable et ferroviaire ont apporté leur collaboration au développement, au sein de la CIDD, d'une Vision LT (2050) en matière de développement durable de la société belge, notamment en ce qui concerne la mobilité et le transport. Le résultat de ces travaux déterminera les priorités pour le troisième Plan fédéral de Développement durable, le PFDD III (2013-2018).

Le bilan de notre politique environnementale en 2012 s'avère positif. Cela nous permet d'espérer que notre 2^e cycle EMAS peut se clôturer avec de beaux résultats à la mi-2013, tant en ce qui concerne l'ÉCOgestion du bâtiment City Atrium que notre core business en tant que SPF Mobilité et Transports.

Pour plus d'informations sur notre action environnementale, veuillez consulter la Déclaration environnementale EMAS sur notre site <http://www.belgique.be/fr/mobilite> sous la rubrique EMAS.

6.7 SPF Emploi, Travail et Concertation sociale



(Mme G. Meunier)

La cellule DD-Emas

La cellule développement durable-Emas est composée de représentants de chaque directions, désignés par les responsables des directions. Elle est co-animée par la coordinatrice du développement durable et la coordinatrice Emas. Les coordinatrices travaillent sous la responsabilité du président du SPF. Elle ne dispose pas d'un budget propre.

Activités de la cellule

Le plan action 2011-2012 de la cellule a été approuvé par le Comité de direction en juin 2011. Le plan d'action 2012-2013 a été approuvé par le Comité de direction en septembre 2012.

La cellule Emas-DD s'est réunie le 16.9.2011, le 19.1.2012, le 5 juillet 2012, en septembre et décembre 2012. Un workshop sur les objectifs futurs Emas a été organisé le 6 mars 2012.

Contribution à la vision à long terme du développement durable.

Le SPF Emploi a participé activement aux réunions du groupe de travail qui a élaboré la vision à long terme du développement durable (plusieurs réunions de décembre 2011 jusqu'à avril 2012). Des experts de l'administration de l'emploi et du bien-être au travail ont été sollicités.

Participation aux travaux de la CIDD et du SPP DD.

Le représentant du SPF Emploi a participé aux réunions de la CIDD les 13.9.2011, 11.10.2011, 27.3.2012, 24.4.2012, 22.5.2012, 26.6.2012, 2.10.2012 et 6.11.2012.

Le représentant du SPF a participé aux réunions de préparation du sommet RIO +20.

Le représentant du SPF a participé aux réunions préparatoires pour la journée DD.

Suivi Emas

Un workshop a été organisé le 6 mars 2012. Une note concernant des nouveaux objectifs pour 2013 a été présentée au comité de direction en novembre 2012, qui les a acceptés à la condition qu'ils n'entraînent aucune dépense supplémentaire.

Suivi plan mobilité

Le nombre de places du parking vélos ainsi que l'emplacement de celles-ci ont été adaptés en fonction notamment des résultats de l'audit réalisé par Bruxelles-environnement. Un indicateur de performance environnementale (écoscore) doit être intégré dans notre procédure d'achat des nouveaux véhicules pour le 31.12.2012.

Il a été également prévu d'informer et de sensibiliser le personnel aux mesures à prendre en cas de pics de pollution.

Journée DD

La journée DD a eu lieu le 18 septembre 2012.

Le thème portait sur la mobilité : différents ateliers ont été organisés dans ce cadre.

Actions de sensibilisation

Participation à une activité de l'ONSS : bourse de plantes en mai sur l'heure du midi.

Action santé : Paniers BIO proposés aux membres du personnel depuis mars 2012. Une évaluation a été faite en décembre 2012 : vu le peu de succès rencontré, l'action a été supprimée en 2013.

6.8 SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement



(Mme M. Smeets)

La cellule de DD : Création et composition

Les cellules de développement durable des SPF et SPP et du Ministère de la Défense nationale ont été créées progressivement à partir de fin 2004, suite à la parution de l'arrêté royal de création des cellules, daté du 22 septembre 2004. Cet A.R. se concentre sur les missions et la composition de la cellule mais peu ou pas sur les modalités organisationnelles de cette dernière au sein des SPF (il n'impose aucune structure fixe et ne propose aucune directive quant au positionnement de la cellule au sein du SPF). Au niveau du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, si une cellule de développement durable a été créée en 2007, celle-ci n'a pu, depuis 2010, fonctionner de manière régulière et est peu à peu tombée dans l'inactivité pour ne plus être « opérationnelle » à l'heure actuelle.

Ceci n'a cependant pas empêché le SPF d'être actif au travers de différentes initiatives propres ou lancées en réponse aux activités de la CIDD ni de répondre à ses obligations en la matière : suivi des mesures du Plan Fédéral, organisation des journées de Développement durable, participation aux rapports annuels et contribution au fonctionnement de la CIDD au travers de notre implication active et impliquée dans les groupes de travail créés au niveau de la CIDD (EMAS, la responsabilité sociétale, alimentation durable, mobilité durable, vision à long terme...).

En 2012, la représentante du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement à la CIDD a été élue membre du bureau de cette dernière. Le Bureau prépare les réunions de la Commission et en assure le suivi, fait des propositions au sujet de la création de groupes de travail,⁷... Une manière de consolider opérationnellement, l'importance donnée par le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement au développement durable et son intégration dans l'ensemble des politiques fédérales.

Activités de la cellule de Développement Durable

1. La journée développement durable

Cette année encore, la journée développement durable du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement s'est articulée en deux temps : un petit - déjeuner durable et la possibilité ensuite, de participer à une des activités proposées par l'équipe organisatrice, dont la projection de plusieurs films et documentaires sélectionnés par la cellule environnement-santé des services du Président qui coordonnait cette édition 2012 ainsi que des ateliers Yoga ou scrapbooking. Plus de 400 personnes ont pris le temps de petit déjeuner durablement entre collègues et environ 350 ont participé aux activités proposées.

7

http://www.cidd.be/FR/présentation_1175072214/texte_de_loi/19_mars_2007_arrêté_royal_fixant_les_règles_générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de la commission interdépartementale pour le développement durable.html

2. Suivi EMAS/Mobilité/Achats Publics

2.1. Renouvellement de l'enregistrement EMAS

Labélisé EMAS en 2010, le site central du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement (Eurostation – Place Victor Horta – 1060 Bruxelles) a obtenu le renouvellement de son enregistrement en août 2012. La dernière version de la déclaration environnementale ne portant pas sur l'année 2012⁸, nous pouvons mentionner les mesures suivantes pour ce qui relève de l'année écoulée :

- mise en place généralisée du tri du verre ;
- acquisition d'un véhicule hybride et d'un véhicule électrique au sein du parc de véhicules du SPF;
- prise des mesures adéquates pour que la fin du projet Rosetta mentionné ci-dessous ne mette pas en péril notre actuelle gestion des déchets.

2.2. Introduction de mesures à prendre en cas de pics de pollution dans le Plan de déplacement d'entreprise (PDE)

La Région de Bruxelles-Capitale a défini une réglementation en matière de pollution de l'air en période hivernale. Durant les épisodes de pics, la Région (en coordination avec les autres Régions d'ailleurs) prend certaines mesures de restriction communes, essentiellement liées au trafic. 3 seuils d'interventions, fonction du degré de concentration des polluants dans l'air, définissent les mesures adoptées. Par ailleurs, le législateur incite les sociétés et les administrations à prendre des mesures en cas de pics de pollution. Pour ce faire, elle a adapté l'obligation régionale de plan de déplacement d'entreprise (PDE) en obligeant à y intégrer certaines mesures de promotion de la mobilité douce, dont celle de disposer d'un plan d'action en situation de pic de pollution.

Le PDE du SPF Santé Publique, sécurité de la Chaîne Alimentaire a été modifié en ce sens en 2012 et les mesures particulières obligatoires de restriction du trafic ainsi que les mesures particulières du PDE sont rappelées par la cellule de communication interne via l'intranet (banner déroulant) à chaque dépassement d'un des 3 seuils de pics de pollution.

2.3. Audits internes croisés

Souscrivant à la démarche d'audit interne croisé entre SPFs enregistrés, nous avons effectué 2 visites d'audit interne en 2012 au sein du site central bruxellois de l'Office National des Pensions.

2.4. Marché de Noël du SPF « engagé ».

Des talents qui veulent mettre leur passion au service d'une bonne cause ; des collègues enthousiastes et créatifs... notre SPF en regorge ! C'est ainsi qu'est née l'idée originale de certains collègues du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement d'organiser le 6 et 7 décembre 2012, au sein même du SPF, un Marché de Noël au profit de deux associations ciblées : **la Ligue Braille⁹ ainsi que le projet Nadiatou Enfance¹⁰** qui soutient la scolarisation d'enfants, en particulier les petites filles, au Sénégal.

⁸ Déclaration environnementale 2012 : <http://www.health.belgium.be/eportal/Aboutus/EMAS/index.htm>

⁹ <http://www.brailleliga.be/>

¹⁰ <http://nadiatou-enfance.jimdo.com/>

Cette action s'inscrit directement dans les valeurs prônées par notre SPF, en particulier la place aux talents. En effet, nos collègues artistes, cuisiniers/pâtisseries amateurs, ont souhaité proposer des produits ou présenter des œuvres de leur production personnelle :

- **Des produits culinaires** tels que des crêpes, gaufres, tartes, gâteaux, biscuits salés ou sucrés,... Mais aussi des jus de fruits et des sirops.
- **Des œuvres ou des productions artisanales** : cartes de vœux, décorations de Noël, compositions florales, bijoux, tricot, broderies, peintures, dessins, sculptures, poteries, mosaïques,...,
- **Des talents artistiques** : musique, chant, animation théâtrale, poésie,...
- Une collecte de livres (uniquement en français) et de matériel scolaire (pas de jouets, ni autres articles) a également été organisée lors du marché, en faveur de l'association Nadiatou Enfance.

Au total, pas moins de 1.860 € ont pu être récoltés et remis sous forme de chèques aux deux associations.

3. Activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

3.1. Participation aux travaux du groupe de travail « stratégie fédérale » de la CIDD.

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de vision stratégique à long terme de développement durable tel que prévu par la loi du 5 mai 1997 modifiée par la loi du 30 juillet 2010, un comité de pilotage a été mis en place en juin 2011 par le Ministre en charge du développement Durable afin de garantir l'implication de tous les acteurs de la loi (CIDD, CFDD, TFDD et le SPDD) et d'assurer un débat au sein de la société civile et du Parlement. Afin d'assurer une représentation des services publics fédéraux au sein de ce comité de pilotage, deux membres de la CIDD ont été désignés pour participer aux travaux de ce comité de pilotage.

Le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement et le Ministère de la défense ont représenté la CIDD au sein de ce comité jusqu'à la fin du fonctionnement de ce dernier soit au moment de la remise des contributions à la vision long terme des différents acteurs de la loi au Ministre en charge du développement durable (juin 2011 à juin 2012).

Le projet de vision stratégique à long terme de développement durable¹¹ (VLT) qui constitue la contribution de la CIDD en vue de l'adoption par le gouvernement de sa VLT a été préparé par de nombreux experts de tous les SPF et SPP qui ont participé au groupe de travail ad hoc (groupe de travail stratégie fédérale) entre septembre 2011 et avril 2012.

Vu son implication dans le comité de pilotage du processus global et de l'importance stratégique accordée à ce projet de vision stratégique à long terme de développement durable, le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a participé de manière très active aux travaux de ce groupe de travail ad hoc. Il en a notamment assuré la vice-présidence (au travers de sa représentante à la CIDD) et de nombreux experts représentants les différentes directions générales du SPF ont participé de manière régulière , engagée et enthousiaste tout au long des travaux de ce GT.

Les objectifs conséquents repris dans ce projet de vision stratégique à long terme de développement liés directement aux compétences exercées par notre SPF en sont la meilleure illustration.

11

http://www.sppdd.be/sites/5003.fedimbo.belgium.be/files/documents/20120426_cidd_visionlongterme_dd_notadaccompagnement_fr.pdf

Si jusqu'en 2011, la représentativité du SPF dans les structures CIDD a surtout été assurée par la DG Environnement (exception faite des activités du GT EMAS), plusieurs DG « Santé » du SPF se sont pleinement investies dans ces travaux de vision à long terme. Elles ont ainsi pu entrevoir la plus-value d'un réseau inter fédéral actif et dynamique et sont depuis lors, plus présentes et actives dans le réseau développement durable du SPF lui-même (inter-DG) et dans les travaux de la CIDD (inter fédéral). Certaines en font d'ailleurs usage pour mener à bien certains de leurs projets spécifiques.

3.2. Vers l'équité en santé dans toutes les politiques (Health in all policies) en offrant dès le départ à chaque citoyen les mêmes chances d'une vie en bonne santé

Le concept de "Santé dans toutes les politiques" (*Health in all policies HiAP*) est devenu indissociable des recommandations de l'OMS et l'UE pour la promotion de la santé et de la réduction des inégalités existantes en matière de santé¹². Une HiAP sous-entend une collaboration intersectorielle en matière de santé impliquant la participation de tous les domaines d'action politique et de tous les niveaux de pouvoir. C'est également un des objectifs stratégiques de notre SPF.

La coordination d'un processus d'HiAP n'est pas évidente parce que les autres secteurs et départements ne considèrent pas la santé comme leur priorité. Pourtant, la plupart des gains en matière de santé sont à enregistrer en dehors du secteur de la santé. La santé de la population a, en effet, bien des incidences sur d'autres secteurs tels que par exemple :

- l'enseignement (augmentation des chances de bons résultats scolaires),
- le marché du travail (moins d'absentéisme, plus de productivité),
- la sécurité sociale (moins de dépenses de santé, moins d'absentéisme, capacité des personnes en bonne santé de travailler plus longtemps ce qui a aussi des implications pour les pensions).

Cette approche « Health in all Policies » est notamment fondamentale pour la prise en charge **des inégalités sociales de santé**. Ces inégalités peuvent se définir comme des différences systématiques et évitables entre groupes sociaux dans la prévalence ou l'incidence de problèmes de santé (Commission de l'OMS sur les déterminants sociaux de la santé, 2008¹³). En Belgique, de même que dans les autres États membres de l'Union européenne, de telles inégalités existent en matière de santé. Elles se développent selon un gradient social. En d'autres termes : plus le niveau socio-économique augmente, plus la santé s'améliore graduellement.

Ces inégalités en matière de santé qui concernent une partie importante de la population ne sont acceptables : elles peuvent être évitées car elle sont dues à des inégalités dans la répartition des richesses, des opportunités, des connaissances et du pouvoir au sein de la société. Pour parvenir à réduire les inégalités sociales de santé, une approche « HiAP » transversale aux différents niveaux de pouvoir est donc indispensable et nécessaire.

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement et les trois Régions participent à l'action conjointe "*Equity Action*". Il s'agit d'une action conjointe des États membres de l'UE pour transposer dans la réalité la Communication de la Commission européenne et les conclusions du Conseil sur les inégalités en matière de santé. Cette action conjointe, débutée en 2011, se déroule jusqu'en 2014. Au niveau européen, il a été choisi de travailler autour du thème "*Equity from the start*" (*l'équité dès le départ*), soit, de s'attaquer à la problématique des inégalités en matière de santé en offrant à chaque citoyen, dès le départ, des chances égales d'une vie en bonne santé.

¹² C'est ce qui ressort de la stratégie *Health for All* de l'OMS, de la future *Health 2020 Strategy* de la Région OMS Europe, de la Déclaration de Rio de l'OMS sur les inégalités en matière de santé, du Traité de Rome en ce qui concerne la HiAP, de la Charte de Tallinn sur les systèmes de santé et la stratégie en matière de santé de la Communauté européenne.

¹³ Commission de l'OMS sur les déterminants sociaux de la santé (2008). Comblent le fossé en une génération: instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux. Genève, Suisse, Organisation mondiale de la Santé.

Le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement considère qu'« Offrir dès le départ à chaque citoyen des chances égales d'une vie en bonne santé » représente une excellente opportunité pour développer une approche nationale « Health in all policies » dans le domaine des inégalités en matière de santé.

C'est pourquoi, le SPF et ses partenaires des entités fédérées (régions et communautés) ont engagé dès 2012, un **dialogue politique nationale** sur le sujet qui doit lancer les bases d'une coopération, collaboration nationale en la matière au travers de diverses initiatives.

Suite aux travaux de la CIDD sur le projet de vision à long terme dans lequel le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a défendu avec succès la définition d'un objectif de réduction de ces inégalités de santé, le SPDD et d'autres services publics fédéraux se sont engagés à participer à ce dialogue politique, au travers de la CIDD mais également individuellement.

3.3. Formations biodiversité

Le déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale et européenne est un fait scientifiquement établi. En dépit du succès de certaines actions locales, le taux de perte de biodiversité continue à s'accroître. Les grandes causes de ce déclin sont la modification et la dégradation des habitats naturels, le changement climatique, la pollution, la surexploitation des ressources naturelles et la propagation des espèces envahissantes.

Cette érosion de la biodiversité et la dégradation des habitats naturels ont aussi entraîné une diminution de la qualité des services éco-systémiques, avec comme conséquence une diminution du bien-être humain. Ce phénomène est intimement lié à d'autres moteurs de changement, comme la croissance démographique, l'urbanisation, le développement économique, les avancées technologiques... Tous les secteurs socio-économiques sont dès lors concernés de manière directe ou indirecte, soit par leur responsabilité dans ce processus de réduction de la biodiversité, soit parce qu'ils en seront affectés dans leur fonctionnement.

La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ne peuvent donc plus se confiner à l'élaboration de politiques dans le domaine environnemental, d'autant qu'une cause majeure de l'appauvrissement de la biodiversité réside dans la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques sectorielles, dont certaines relèvent de la compétence des autorités fédérales.

Le concept de « services éco-systémiques », c'est-à-dire les services et bénéfices que les hommes peuvent retirer des écosystèmes est un puissant outil de communication et sensibilisation. En insérant de manière explicite et volontariste l'homme au cœur même de la biodiversité, il offre un potentiel énorme pour aider à intégrer la biodiversité dans le développement des politiques sectorielles. En effet, si l'importance de la conservation de la biodiversité pour le bien-être et le développement est scientifiquement établie, elle demeure encore négligée par de nombreuses administrations et organismes publics.

Le projet de formation initié en 2011 par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement entend exploiter les avantages du cadre de réflexion offert par le concept de « services éco-systémiques » pour combler cette lacune. L'exécution du projet a été confiée à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, en partenariat avec le Jardin botanique national de Belgique et le bureau de consultance Factor X. Quatre publics cible ont été identifiés :

- le Groupe SNCB (module « rail »),
- la Direction générale Transport Maritime du SPF Mobilité et Transports (module « marin »),
- le réseau de responsables EMAS de l'administration fédérale (module « EMAS »),
- et le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (module « économie »).

Chaque programme de formation adapté au public cible particulier comprend trois séances : la première séance est générale et explique ce que sont la biodiversité, les écosystèmes, les services éco-systémiques... Les deux autres séances se composent d'études de cas, de présentations d'experts, de recherches de pistes d'action dans le cadre de son activité de travail,...

En avril 2012, près de 60 personnes du groupe SNCB (B-holding, Infrabel, Tuc rail, Eurostation,...) ont suivi cette formation. Au mois de mai, les inspecteurs et juristes du transport maritime ainsi que certains membres du service milieu marin de la DG Environnement ont également suivi ces formations. En juin, ce fût ensuite les tours des personnes faisant partie du réseau EMAS mis en place dans le cadre de la CIDD. Enfin, au dernier trimestre, des fonctionnaires du SPF Economie ont clôturé les formations pour cette année 2012.

Après la dispense de toutes ces formations vers les publics cibles actuellement identifiés, un module générique est en cours de développement. Ce module pourra ensuite être facilement adapté à d'autres publics cibles qui pourront également profiter de ces formations dès l'année prochaine.

3.4. Séminaire International « Climate Justice »

Quelques semaines avant le sommet climatique 2012 des Nations Unies à Doha (Qatar) et à l'initiative du Secrétaire d'Etat pour l'environnement Melchior Wathelet et de la ministre suédoise pour l'environnement Lena Ek, des représentants de 30 pays ont échangé des idées concernant la justice climatique, afin de donner un coup de pouce aux négociations internationales.

L'obligation pour tous les pays de protéger le système climatique « sur base de l'équité et selon leurs responsabilités communes mais différenciées et leurs capacités respectives » a déjà été adoptée en 1992 dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La conférence climatique de Durban (Afrique du Sud) a décidé, fin 2011, qu'un nouvel accord international serait négocié d'ici 2015. La question de l'équité arrive donc à nouveau au premier plan des négociations.

Est-ce que l'épicentre des discussions doit se focaliser sur les émissions historiques des pays industrialisés ou sur les émissions actuelles et futures de tous les pays ? Comment pouvons-nous être solidaires avec les plus pauvres et les plus vulnérables ? De quelles spécificités nationales devons-nous tenir compte ? Malheureusement, jusqu'à maintenant, ces diverses questions ont davantage mené à un dialogue de sourds qu'à un véritable échange. C'est précisément pour initier ce dialogue que la Belgique et la Suède ont créé, le 6 et le 7 novembre 2012, à Bruxelles, un forum informel.

Le premier jour du workshop, des scientifiques et des stakeholders ont formulé des propositions pour intégrer la justice climatique dans un nouvel accord climatique. Ces propositions traitent, entre autres, de l'utilisation d'indicateurs, d'instruments financiers innovants et des estimations des émissions qui résultent de l'accès à l'énergie, à la santé, à la nourriture, etc¹⁴.

Le deuxième jour, une consultation informelle a été organisée entre négociateurs climatiques sur la façon dont la justice climatique peut être intégrée dans les différents thèmes qui devaient être abordés à Doha (décembre 2012). Beaucoup d'attention a été accordée à l'explication des différents points de vue et à l'exploration de pistes possibles pour obtenir une convergence.

Avec ce workshop, la Suède et la Belgique ont réussi à stimuler l'échange d'idées entre négociateurs. Elles ont donné un meilleur aperçu des différentes perspectives et points de vue, et ont amélioré la compréhension des intérêts et réalités mutuels. Un pas de plus vers un régime climatique mondial équitable pour tous les pays, capable de protéger l'humanité des effets les plus graves du changement climatique.

¹⁴ http://www.climat.be/spip.php?article839&id_mot=26

6.9 SPF Justice



(Mme C. Renard)

Composition

La cellule de développement durable du SPF Justice compte un représentant de chaque entité du SPF Justice (service d'encadrement, direction générale et autres services). Début 2012, tous les directeurs d'encadrement et directeurs généraux ont été invités à confirmer l'identité de leur représentant et lui à désigner un suppléant.

Actuellement, la cellule de développement durable se compose des titulaires des fonctions suivantes :

- le représentant du ministre de la Justice en charge des dossiers de développement durable,
- la représentante du SPF à la Commission interdépartementale du Développement durable (également coordinateur mobilité, responsable EMAS et chef de service du service développement durable),
- le conseiller en gestion environnementale interne et coordinateur environnement de la direction générale Etablissements pénitentiaires,
- la conseillère en gestion environnementale interne de la direction générale Organisation judiciaire,
- la responsable du service Communication et Information au citoyen,
- la représentante du service d'encadrement Personnel et Organisation,
- le représentant de la politique d'achat du service d'encadrement Budget, Contrôle de gestion et Logistique,
- le représentant du budget de service d'encadrement Budget, Contrôle de gestion et Logistique,
- le représentant du service d'encadrement ICT,
- la représentante de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux,
- le représentant de la direction générale Maisons de justice,
- le représentant du Moniteur belge,
- le représentant de l'Institut national de criminalistique et de criminologie,
- le représentant de la Sûreté de l'Etat,
- les collaborateurs administratifs du service développement durable chargés de la bonne exécution et du suivi des dossiers gérés par le service de développement durable.

Selon l'ordre du jour, d'autres représentants des entités du SPF sont également invités aux réunions de la cellule de développement durable (cf. discussion du plan d'action « pics de pollution »).

Afin de susciter un processus participatif et dynamique, les missions de la cellule de développement durable ainsi que le profil de compétences de ses membres ont été clairement redéfinis en février

2012, sur la base des résultats d'une analyse SWOT de son fonctionnement. Cette analyse a rappelé que la cellule de développement durable est l'organe stratégique et de concertation en matière de développement durable pour le SPF Justice. De la visibilité de ce rôle dépendent deux missions essentielles pour la cellule de développement durable :

- la rédaction d'un plan d'action et
- le développement d'un plan d'information et de sensibilisation.

La cellule de développement durable est placée sous l'autorité du Président du comité de direction, qui prend les décisions en dernière instance sur la base ses avis et propositions.

Parallèlement à ce travail d'analyse, le service développement durable a travaillé à une meilleure identification de ces compétences. La rencontre faite en février 2012 avec le service de développement durable du SPF Finances a été essentielle à cet égard. Ainsi, le service de développement durable assure la promotion et l'encadrement professionnel des initiatives axées sur les trois piliers du développement durable (plan de management 2008-2014). En pratique, ses compétences sont:

- soutenir la cellule de développement durable et coordonner l'exécution de ses décisions;
- mettre en place et coordonner les activités de sensibilisation;
- répondre en matière de développement durable aux obligations:
 - o légales (cf. mobilité) ou imposées par voie de circulaires (cf. EIS);
 - o imposées par le Conseil des ministres (cf. EMAS, RSEtat);
- réaliser les projets et objectifs de développement durable énoncés dans le plan de management, pour les services du Président, en fonction des priorités retenues par la hiérarchie;
- participer aux groupes de travail internes ou externes au SPF.

Activités de la cellule de développement durable

Percevoir les liens entre le développement durable et les missions du SPF Justice n'est pas toujours chose aisée. A cet égard, il importe de souligner la motivation et l'implication constantes des membres de la cellule de développement durable du SPF Justice.

- Général

La cellule de développement durable se réunit 4 à 6 fois par an. Outre ses réunions, ses membres sont régulièrement informés des activités et projets initiés en matière de développement durable. Ils sont également sollicités pour fournir des avis ou des renseignements suite à des demandes d'informations (questions parlementaires, suivi des plans fédéraux de développement durable, contribution du SPF pour la vision à long terme du SPF en matière de développement durable, etc.) et consultés pour proposer des thèmes dans le cadre des plans annuels de formation. L'un des sujets ainsi retenus pour une prochaine formation portera sur la préparation d'une tâche concrète, à savoir la rédaction d'un plan d'action de développement durable pour le SPF. En effet, le but poursuivi est d'éclairer et de guider les membres de cellule dans l'exercice de leurs missions.

- Suivi des PFDD

Le suivi des mesures des PFDD est repris annuellement dans la base de données de la CIDD.

- Journées développement durable

Sur la base des remarques émises par le comité de direction en février 2012, il a été décidé d'axer les journées développement durable sur des thèmes en rapport avec l'organisation du SPF. Pour la première fois, les établissements pénitentiaires de Bruges et de Saint-Hubert ont été mis à l'honneur sous l'impulsion du directeur général, Hans Meurisse.

Les 60 participants de la journée développement durable organisée à Bruges le 2 octobre ont reçu une présentation détaillée des investissements réalisés par Fedesco (panneaux solaires) et des initiatives développées en interne pour réduire leurs consommations énergétiques. Ensuite et selon leur préférence, ils ont visité le centre d'information éolien C-Power, fait une balade en tandem jusqu'au parc de tri des déchets de Bruges ou encore assisté à la projection d'un film.

Le 4 octobre, le centre de détention de Saint-Hubert a chaleureusement accueilli 45 collaborateurs du SPF. Présentation sur le développement durable, visite des installations (ferme, potager, centre de tri des déchets, ...), repas et dégustation de fromages produits sur place, balade en forêt sont autant d'activités qui ont enthousiasmé les participants.

Ces deux journées de sensibilisation ont rencontré un gros succès et été fort appréciées. Elles ont permis de mettre l'accent sur les bonnes pratiques suivies en matière énergétique et de développement durable et de montrer une facette méconnue des établissements pénitentiaires.

Les autres sites concernés par les journées développement durable étaient Mons, Huy et Bruxelles.

La diminution de la consommation de papier dans le cadre du travail a également été abordée lors de l'édition 2012 avec le soutien du service d'encadrement Budget, Contrôle de gestion et Logistique. A cette occasion, la campagne Cocotte Attitude en faveur de la lutte contre le gaspillage du papier a été présentée aux collaborateurs du SPF Justice. Ceux-ci ont également pu participer à des ateliers créatifs sur le recyclage du papier.

Afin de répondre aux exigences de la législation de Bruxelles-Capitale sur les plans de déplacements d'entreprise, des activités de sensibilisation à la mobilité et aux modes de transports alternatifs ont en outre été planifiées pour le personnel de l'administration centrale à Bruxelles.

La participation du personnel aux journées développement durable est stable mais varie d'un site à l'autre. Pour l'édition 2012, plus de 200 collaborateurs se sont inscrits aux activités de sensibilisation.

Une évaluation des activités est réalisée chaque année et permet de cibler certains points d'amélioration (renforcement de l'implication du management de ligne, optimisation des canaux de communication).

L'analyse des formulaires d'évaluation révèle que les journées développement durable 2012 ont globalement été fort appréciées :

- 81,35 % de personnes satisfaites à très satisfaites ;
- 16,3 % de personnes moyennement satisfaites ;
- 2,28% de personnes peu ou pas satisfaites (essentiellement pour des raisons logistiques : confort du bus, absence de ventilation, etc.).

- Midis développement durable

Quatre midis développement durable ont été organisés en 2012 à destinations des collaborateurs des services centraux, deux midis francophones et deux midis néerlandophones. Les thèmes abordés ont porté sur :

- la prévention, le tri et le recyclage des déchets (Fost Plus),
- le groupe d'achat solidaire, une autre manière de consommer (GASAP).

L'objectif poursuivi est de donner une information claire sur un sujet relevant des piliers du développement durable.

- Suivi EMAS

Un nouveau responsable EMAS pour l'administration centrale a été désigné en octobre 2012. Il est chargé de l'enregistrement des bâtiments de l'administration centrale et est soutenu dans son travail par les collaborateurs du service développement durable et les membres du comité de pilotage spécialement mis en place pour faire avancer ce dossier. Des collaborations productives ont été mises en place avec les divers services concernés par ce système de management environnemental et en particulier avec la Direction Logistique du service d'encadrement Budget, Contrôle de Gestion et Logistique.

L'adoption du programme RSEtat le 20 juillet 2012 par le Conseil des ministres a donné le signal de départ pour la mesure : gestion environnementale interne de l'Etat fédéral. Dans ce cadre, chaque service public a été invité à communiquer pour la mi-décembre 2012 un programme d'actions pour l'ensemble de ses bâtiments au SPP Développement durable.

L'exercice a été réalisé au sein de notre département avec l'aide et de soutien :

- de la Direction Logistique du service d'encadrement Budget, Contrôle de Gestion et Logistique,
- du service Environnement de la Direction générale Etablissements pénitentiaires,
- du service Infrastructure de la Direction générale Organisation judiciaire,
- de la Direction Soutien au management de la Direction générale Maisons de justice.

L'inventaire a porté avec succès sur 390 bâtiments du SPF Justice. Un calendrier a été proposé pour les bâtiments de l'administration centrale.

- Mobilité

Conformément à la législation de la Région de Bruxelles-Capitale relative aux plans de déplacements, le SPF Justice a doté ses sites occupants plus de 100 travailleurs de plans de déplacements d'entreprise. Il s'agit plus particulièrement des sites suivants :

1. Site Administration centrale (5 bâtiments) ;
2. Site Poelaert (7 bâtiments) ;
3. Site Saint-Gilles (1 bâtiment) ;
4. Site Forest – Berkendeal – Garage central (3 bâtiments) ;
5. Site Rue de Louvain (2 bâtiments) ;
6. Site INCC (1 bâtiment) ;
7. Site Moniteur Belge (1 bâtiment).

En application des mesures des plans de déplacements d'entreprise, un coordinateur mobilité a été désigné et des actions de sensibilisation aux déplacements durables ont été proposées durant les journées développement durable aux collaborateurs de ces sept sites :

- atelier « sécurité en vélo » (IBSR),

- atelier « code de la route » (IBSR),
- promenade,
- circuit vélo reliant les bâtiments du SPF à Bruxelles (Pro vélo).

Un plan d'actions spécifiques en cas de pic de pollution a été élaboré avec le soutien du service d'encadrement Personnel et Organisation. La mise en place de ces actions ainsi que la diffusion des communications sont respectivement assurées par les membres de la cellule de développement durable et par le service Communication.

Les plans d'accès multimodal sont en cours de finalisation.

- Suivi de la durabilité des marchés publics

Les questions relatives à l'introduction des critères de développement durables dans les cahiers de charges sont abordées dans le forum de concertation logistique du SPF Justice. La Direction Logistique du service d'encadrement Budget, Contrôle de gestion et Logistique joue un rôle actif et veille régulièrement à inclure de telles clauses dans la rédaction de ces cahiers des charges.

Activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

- Alimentation durable (Veggie Dag)

En 2011, le restaurant du palais de Justice de Bruxelles a introduit les « jeudis veggie », un menu hebdomadaire à la fois végétarien et éco-durable. Depuis, le personnel du restaurant sert en moyenne 80 repas végétariens sur 500 couverts. Les échos des clients sont très bons et pour l'équipe, cette initiative a apporté du changement. Le challenge actuellement est de maintenir une offre variée tout en restant dans une gamme de prix raisonnable.

Le gestionnaire du restaurant, son chef de cuisine et son second ont participé à différents ateliers autour de la cuisine végétarienne organisés par le SPP Développement durable. La venue du chef privé, Damien Poncelet, a été particulièrement appréciée.

Les clients du restaurant ont également participé au concours « Veggie dag » organisé par le SPP Développement durable fin 2011. Une remise de prix a eu lieu le 22 mars 2012 dans les locaux du restaurant, un membre de l'ordre judiciaire a d'ailleurs remporté l'un des prix principaux.

Dans un souci de service et d'amélioration, une enquête a également été réalisée en 2012 à destination des clients du restaurant afin de récolter leurs remarques et appréciations.

- Projet « Moins de papier »

Pour partir en chasse contre la surconsommation du papier, le SPF Justice a lancé lors des journées développement durable 2012 une campagne de prévention à l'attention de ses collaborateurs, sur la base du remarquable travail effectué par les intercommunales wallonnes de gestion des déchets (Copidec). Cette campagne met l'accent sur des gestes simples et efficaces, baptisés les Cocottes attitudes. Ces gestes permettent facilement et efficacement de réduire la consommation de papier à l'impression et à l'usage de la photocopie.

Cette campagne rencontre également l'un des objectifs visés par l'installation de nouvelles MFP dans les bâtiments du SPF, supervisée par la Direction Logistique du service d'encadrement Budget, Contrôle de Gestion et Logistique. En outre, elle cadre avec l'objectif opérationnel « Réduire l'usage du papier » adopté par le service d'encadrement Personnel et Organisation dans son plan de management.

Plusieurs directions de l'administration centrale ont été choisies comme sites pilotes pour la mise en œuvre de procédures supplémentaires. L'utilisation des imprimantes locales y sera limitée, le recours aux MFP sera généralisé pour les collaborateurs de ces directions et les MFP seront placées en recto/verso par défaut. Une évaluation chiffrée permettra de mesurer les économies ainsi réalisées, les résultats seront communiqués en 2013.

- Mise à jour du rapport fédéral en matière d'environnement

Conformément à l'article 3 de l'arrêté royal du 28 septembre 2007 relatif aux modalités d'élaboration du rapport fédéral sur l'environnement, la Belgique est tenue de produire tous les 4 ans un rapport descriptif de l'état de l'environnement et de l'effectivité de la politique environnementale fédérale. Le travail de coordination est assuré par le SPF Environnement. Le rapport s'adressant au public a été publié début 2011.

Fin 2011, le SPF Justice a été interpellé par le SPF Environnement afin de mettre à jour de ce rapport fédéral. En avril 2012, le volet « Criminalité environnementale » a été actualisé sur la base des données statistiques en matière de poursuites pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les tableaux et les commentaires ont été fournis par les analystes du Collège Procureurs généraux et de ses analystes.

6.10 SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie



(Mr G. Blondiaux)

Pour la politique de développement durable du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, 2012 fut une année de transition. En effet, le Comité de direction a décidé en février 2012 de redynamiser la cellule de développement durable. Un nouveau coordinateur et de nouveaux représentants des Directions générales et services d'encadrement ont été désignés, complétant ainsi le cadre existant. L'objectif premier pour 2012 de la Cellule a été de redéfinir son cadre d'actions, en intégrant autant les aspects stratégiques, fonctionnels qu'organisationnels. Le groupe s'est réuni 8 fois en 2012.

En inscrivant dans ses missions la mise en place des conditions d'un fonctionnement durable du marché des biens et services, le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie souligne l'importance du développement durable pour notre économie. En vue d'une plus grande efficacité et dans le respect des compétences de chacun, le SPF Economie a décidé de cibler et prioriser ses actions de développement durable. Il entend soutenir activement l'économie durable, en tant que contribution de l'activité économique au développement durable dans le cadre d'une économie de marché régulée. Dans ce cadre, l'économie durable est l'une des politiques que le SPF veut promouvoir en vue de permettre à tous de bénéficier des bienfaits d'une économie de marché régulée tout en veillant à la satisfaction des besoins futurs. Une définition du cadre d'actions a été approuvée par le Comité de Direction en octobre 2012 sous proposition de la Cellule de développement durable.

En ce qui concerne la sensibilisation, outre les actions EMAS, la Cellule de développement durable a mené deux initiatives en 2012. Dans le cadre de la journée du développement durable consacrée à la « mobilité durable », deux tables rondes ont été organisées. Elles s'intitulaient : « mobilité durable et assurances véhicules » et « une mobilité durable et innovante au SPF Economie – aspects technologiques et non-technologiques ». L'objectif étant de sensibiliser les agents à leur potentiel d'actions au sein de leur mission dans le département et dans leur vie privée. Une présentation du véhicule électrique du SPF a également été proposée.

Pour renforcer la conscientisation des agents à d'autres moments de l'année, mais également pour susciter des réflexions sur de nouvelles pistes d'action, la Cellule développement durable du SPF Economie organise, depuis fin 2012, des rencontres ouvertes à tous les agents pendant le temps de midi. Ces tables rondes, conférences, échanges de bonnes pratiques, ... permettent également de mettre en avant les actions qui sont déjà réalisées ou en projet au sein du SPF ou des entreprises.

6.11 SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale



(M. J.-M. Dubois)

Création et composition de la cellule

La cellule DD du SPP Intégration sociale a vu le jour fin 2004, conformément à l'AR du 22/09/2004.

Les différents services du SPP y étaient représentés : Budget, Logistique, Communication, Subventions et Marchés Publics, HRM, Développement de l'organisation, Pauvreté, Politique des Grandes Villes et Fonds Social Européen.

Fin 2011, les membres de cette cellule ont démissionné collectivement et la cellule a été remplacée par un groupe EMAS, composé des principaux collaborateurs impliqués dans le plan EMAS. Ce groupe se réunit quatre fois par an et remplit deux missions : renforcer les collaborations dans la mise en œuvre du plan EMAS et, dans la mesure de ses disponibilités, mener des actions de sensibilisation au développement durable.

Activités de la cellule

A partir de 2005, la cellule DD a organisé des activités dans le cadre de la journée DD des fonctionnaires, en lien avec les thématiques choisies par le SPP Développement durable ou en choisissant un thème de sa propre initiative : l'empreinte écologique en 2005, l'eau en 2006, la gestion des déchets en 2007, le papier en 2008, habiter la terre en 2009, la biodiversité en 2010, l'alimentation durable en 2011, la mobilité en 2012.

Les types d'activités proposés étaient le plus souvent les suivants (en lien avec la thématique retenue) : exposition, concours (en lien avec l'expo), conférence donnée par un expert extérieur, échange d'expériences entre collaborateurs et projection de documentaires. En 2011, la conférence sur l'alimentation durable (présentation d'un projet à trois volets mené par le CPAS de Court-St-Etienne) a été ouverte aux fonctionnaires des autres SPF/SPP.

En dehors des journées DD, la cellule a mené des actions de sensibilisation auprès de son personnel, principalement dans trois domaines : la consommation de papier, la mobilité douce et les achats durables.

- Concernant la consommation de papier, elle a mené différentes actions, telles qu'une limitation forcée (ponctuelle) du nombre de feuilles à disposition, la pesée du papier utilisé, la visualisation de la quantité de papier utilisée (par travailleur/an)...
- Pour la mobilité douce, elle a obtenu l'achat de trois vélos de service et organisé chaque année le déplacement d'une délégation de cyclistes au Cabinet du Ministre pour lui présenter les actions DD réalisées par l'administration.

- Enfin, par rapport aux achats durables, elle a obtenu en 2009 un rôle d'avis pour tout projet d'achat qui aurait un impact significatif sur l'environnement. Ce rôle a été transcrit dans une procédure dès le lancement du plan EMAS (2009). Depuis 2012, il est exercé par le coordinateur environnemental.

Les activités portées par la cellule DD ont favorisé la sensibilisation du personnel au volet environnemental du développement durable et, par-là, l'obtention de la certification EMAS en août 2010.

La cellule se réunissait 3 à 4 fois par an. Ces réunions étaient l'occasion d'échanges d'informations et de brainstormings sur les actions à mener.

Fin 2011, les membres de la cellule ont démissionné collectivement, car il est apparu qu'ils ne trouvaient plus le temps nécessaire à porter ces actions. La cellule a alors été remplacée par le groupe EMAS, composé des principaux collaborateurs impliqués dans le plan EMAS. Ce groupe se réunit quatre fois par an et remplit deux missions : renforcer les collaborations dans la mise en œuvre du plan EMAS et, dans la mesure de ses disponibilités, mener des actions de sensibilisation au développement durable.

Les principales missions de la cellule énumérées dans l'AR du 22/09/2004 ont été reprises par le coordinateur environnemental, à savoir : la rédaction d'un plan d'actions, la représentation du SPP auprès de la CIDD, le suivi des actions du SPP dans le cadre des PFDD 1 et 2, la rédaction du rapport des membres de la CIDD et du rapport d'activités de la cellule.

En plus de son représentant régulier auprès de la CIDD, le SPP envoie, dans la mesure de ses disponibilités, des collaborateurs dans plusieurs groupes de travail de la CIDD (GT EMAS, GT RSE, GT Stratégie fédérale, GT Politique internationale, GT Communication DD).

Politiques du SPP contribuant au développement durable

Le SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes a pour mission de préparer, mettre en œuvre et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux **de manière durable**.

C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Les principaux partenaires du SPP sont les **CPAS**, lesquels travaillent sur le terrain pour favoriser l'intégration des personnes les moins favorisées dans notre société, à l'aide de plusieurs instruments : le revenu d'intégration, la mise à l'emploi et l'accompagnement du parcours professionnel, l'aide médicale urgente, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et l'accompagnement budgétaire, etc. D'autres partenaires sont les boutiques pour l'emploi, les maisons sociales, le Fonds social mazout, etc.

Le SPP est également actif dans le domaine de la prévention et de la **lutte contre la pauvreté**, chargé à ce titre du suivi du Rapport général sur la Pauvreté et responsable de la mise au point et du suivi du Plan d'action national d'Inclusion sociale, coordonné par la Commission européenne.

Il promeut et soutient **l'économie sociale** sous toutes ses formes, des boutiques d'articles de seconde main aux sociétés à but social et au Label Social Belge, en passant par les services de proximité et de voisinage. Il vise d'une part à propager les valeurs de l'économie sociale dans un nombre croissant de structures, d'initiatives et de projets, et d'autre part à promouvoir l'introduction des valeurs de la responsabilité sociale des entreprises.

Enfin, il met en œuvre la **politique des grandes villes**, lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté.

On le voit, par ses missions de base, le SPP travaille principalement sur le **volet social** du développement durable. Les deux autres volets du développement durable n'en sont pas pour autant oubliés.

Le **volet économique** du développement durable est présent dans le travail quotidien du service Economie sociale et dans la collaboration du SPP avec le **Fonds social européen**. Dans ce cadre, le SPP s'efforce d'élargir les possibilités de formation et d'emploi pour les personnes les moins favorisées, en priorité les jeunes, les chefs de familles monoparentales et les personnes originaires de pays en dehors de l'Union européenne.

Le **volet environnemental** est mis en œuvre dans le cadre du plan EMAS. Le SPP a obtenu la certification EMAS en août 2010. Le système de gestion environnementale poursuit sept objectifs : la réduction de la consommation d'électricité et de papier, une politique d'achats durables, le tri des déchets, une réduction des besoins de mobilité, la réduction de l'empreinte écologique des villes dans le cadre du programme Politique des Grandes Villes et la sensibilisation aux économies d'énergie des bénéficiaires du CPAS dans le cadre du fonds Gaz-Electricité.

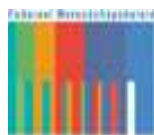
6.12 SPP Développement durable



(Mme S. Sokolowski)

Les missions confiées aux cellules de développement durable sont supervisées par le comité directeur du SPP DD. Etant donné la raison d'être du SPPDD, toutes les activités du service contribuent à un développement durable. Dès lors, nous vous renvoyons au rapport d'activités du SPPDD.

6.13 SPP Politique scientifique



belspo (Mme C. Dandois)

Composition de la cellule

La cellule DD a été créée en décembre 2004 et s'est réunie pour la première fois en février 2005. Sa composition a fortement varié au cours des années tout en restant conforme à la composition minimale de l'arrêté du 22 septembre 2004 : le représentant du membre du gouvernement à la CIDD en charge du service, le représentant à la CIDD, le conseiller en gestion environnementale, un responsable du budget, un responsable de la politique d'achat et un responsable de la politique de communication du service.

D'une façon ad hoc, des responsables d'autres activités gérées par le SPP Politique scientifique et par les établissements scientifiques fédéraux ont été conviés aux réunions.

Activités de la cellule

Plan d'action annuel

Exécution du test de durabilité

Mise en œuvre de EMAS

Actions de sensibilisation : journées DD, midis du DD, newsletters, participation aux projets du PODDO et de l'IBGE, etc.

Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable

Suivi de la durabilité des marchés publics

Suivi des autres initiatives relatives au développement durable : lancement des programmes ou projets de recherche ayant trait directement ou indirectement au développement durable, initiatives en termes de sensibilisation, d'échanges d'information et autres afin de promouvoir le développement durable : organisations de conférences, réunions, colloques,...

Pour plus de détails sur les activités de la cellule DD, nous renvoyons à la déclaration environnementale annuelle disponible sur http://www.belspo.be/belspo/organisation/env_fr.stm.

6.14 SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict)



6.15 SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement



6.16 SPF Sécurité sociale



6.17 Ministère de la Défense





Secrétariat de la CIDD
Rue Ducale 4
1000 Bruxelles

Tél : 02 501 04 77

cidd-icdo@ifdd.fed.be
www.cidd.belgium.be

© Institut fédéral pour le Développement Durable 2014

Toute reproduction de cette publication en ligne est interdite sans l'autorisation explicite et préalable de l'Institut fédéral pour le Développement Durable. Pour plus de précisions sur les informations mentionnées dans ce rapport annuel, veuillez contacter le service Communication : communication@ifdd.fed.be ou 02/5010477.

Editeur responsable: Sophie Sokolowski, Directeure a.i.

IFDD, rue Ducale 4 à 1000 Bruxelles.

Dépôt légal D/2014/11945/4